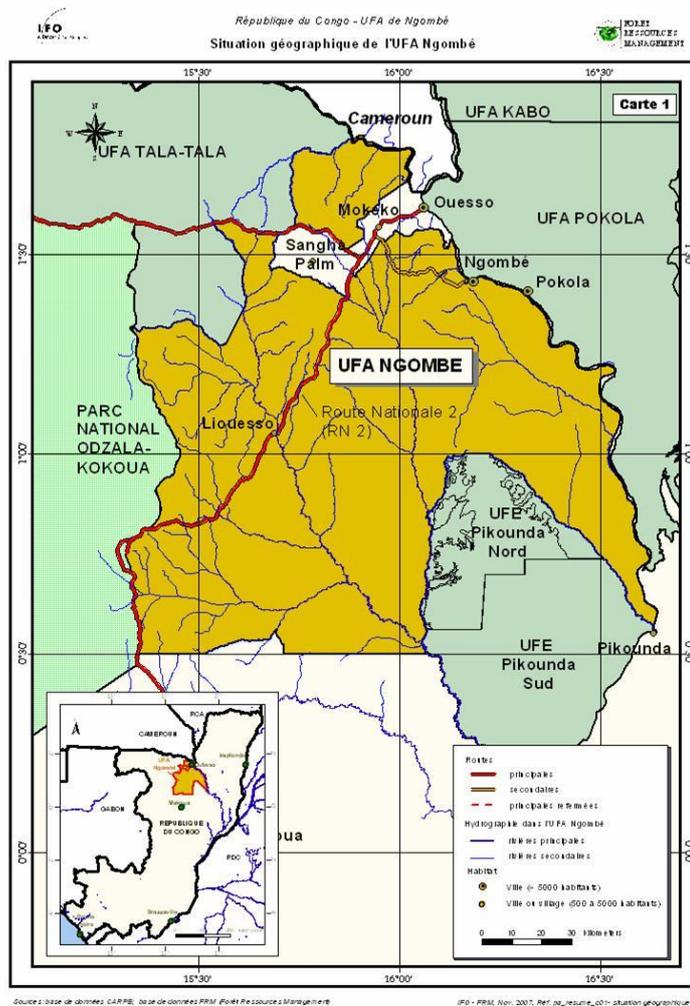


MONITORING DE LA GESTION FORESTIÈRE DE L'UFA NGOMBÉ

ANNÉE 2020



Mai 2021

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
ABREVIATIONS	4
1 INTRODUCTION	5
1.1 LOCALISATION DE L'UFA NGOMBE	5
1.2 OBJECTIF	6
2 PAYSAGE ENVIRONNEMENTAL - L'ETAT DE LA FORET, LES OPERATIONS DE GESTION ET LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX	6
2.1 LES SERIES D'AMENAGEMENT	6
2.2 L'ASSIETTE ANNUELLE DE COUPE 2020	7
2.3 LE MAINTIEN DE LA FORET ET DE LA BIODIVERSITE PAR L'EXPLOITATION FORESTIERE A IMPACT REDUIT (EFIR) ...	7
2.3.1 <i>L'impact de l'exploitation</i>	7
2.3.2 <i>L'Abattage contrôlé</i>	8
2.3.3 <i>Les Infrastructures en forêt et l'impact de l'exploitation</i>	8
2.3.4 <i>Monitoring de l'écosystème, des essences forestières et de la régénération</i>	9
2.4 LA GESTION DE LA FAUNE SAUVAGE	9
2.5 LES ACTIVITES INDUSTRIELLES ET L'IMPACT DE L'EXPLOITATION SUR LES EMISSIONS CARBONE (CO ₂)	10
3 LE PAYSAGE ECONOMIQUE: LES IMPACTS ECONOMIQUES	17
3.1 LES SALAIRES DES EMPLOYES	17
3.2 LES TAXES PAYEES	17
3.3 LES COUTS DU VOLET SOCIAL, DU DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE, DE LA SANTE, DE L'HYGIENE, DE LA SECURITE ET DE L'ENVIRONNEMENT	17
3.4 LE RENDEMENT DES PRODUITS FORESTIERS ET LA CHAINE DE CONTROLE DU BOIS	18
4 LE PAYSAGE SOCIALE - LES IMPACTS SOCIAUX	20
4.1 LES EMPLOYES ET LA SECURITE AU TRAVAIL	20
4.2 LES INFRASTRUCTURES SOCIALES	20
4.3 LE CENTRE MEDICO-SOCIAL (CMS)	21
4.4 LA SECURITE ALIMENTAIRE	21
4.5 LA CONSULTATION ET SENSIBILISATION DES COMMUNAUTES LOCALES ET AUTOCHTONES	21
4.5.1 <i>La résolution des litiges</i>	22
4.5.2 <i>LE CLIP avec les communautés locales et populations autochtones (CLPA)</i>	23
4.5.3 <i>La Protection des sites avec une importance particulière pour les communautés locales</i>	24
4.5.4 <i>Le Fond de développement local (FDL)</i>	24
5 LES HAUTES VALEURS DE CONSERVATION (HVC) ET LES ZONES A STOCK DE CARBONE ELEVE (HCS)	29
5.1 MONITORING (SUIVI-EVALUATION) DES HVC (INCL. LES HCS)	29
<i>HVC 1. Aires forestières qui contiennent au niveau mondial, régional ou national des concentrations significatives de valeurs de biodiversité</i>	29



<i>HVC 2 : Grands paysages de forêts significatifs au niveau mondial, régional ou national où se trouvent des populations viables des espèces présentes naturellement (Partie Centre et Sud de l’UFA, 83% de la surface)</i>	<i>30</i>
<i>HVC 3. Aires forestières qui sont dans ou contiennent des écosystèmes rares, menacés ou en danger, protégées (séries de conservation avec une surface de 88 000 ha, 8% de la surface, incl. une partie des marécages/zones humides).....</i>	<i>31</i>
<i>HVC 4. Aires forestières qui offrent des services de la nature fondamentaux dans des situations critiques</i>	<i>32</i>
<i>HVC 5. Aires forestières qui sont fondamentales pour satisfaire les nécessités (besoins) essentielles des communautés</i>	<i>32</i>
<i>HVC 6. Aires forestières qui sont critiques pour l’identité traditionnelle et culturelle des communautés locales.....</i>	<i>32</i>
6 LES CERTIFICATS FORESTIERS	33
7 ANNEXES	34
7.1 INDICATEURS DE SUIVI DE LA NORME FSC GESTION FORESTIERE POUR LA REP. DU CONGO APPLIQUE A IFO	34
7.1.1 PRINCIPE 8 - Annexe F de la norme FSC (Rép. du Congo).....	34
7.1.2 PRINCIPE 9 - Annexe H de la norme FSC (Rép. du Congo), Évaluation des zones essentielles des paysages forestiers intacts et mesures applicables.....	39
Principe 9, Annexe K : Les stratégies de gestion pour protéger les HVC dans les paysages Forestiers Intacts en dehors des zones essentielles*.....	40
7.2 LES HAUTES VALEURS DE CONSERVATION DANS L’UFA NGOMBE – INDICATEURS DE SUIVI.....	41



ABREVIATIONS

AAC:	Assiette Annuelle de Coupe;
CDHD :	Cercle pour les Droits de l'Homme et le Développement
CLIP	Consentement, Libre et Informé au Préalable
EFIR :	Exploitation Forestière à Impact Réduit
FDL :	Fond de Développement Local
GES :	Gaz à Effet de Serre
HCS :	High Carbon Stock (areas) ; (Zones) avec un Stock de Carbone élevé
HVC :	Haute Valeur de Conservation
IFO	Industrie Forestière de Ouessou
IHC	INTERHOLCO
MEF:	Ministère de l'Economie Forestière
PAO:	Plan Annuel d'Opération (1 an)
PA:	Plan d'aménagement (30 ans)
PG:	Plan de Gestion (4-6 ans)
PNOK:	Parc National d'Odzala-Kokoua
USLAB :	Unité de Surveillance et Lutte Anti-Braconnage
WCS :	Wildlife Conservation Society;

1 INTRODUCTION

1.1 LOCALISATION DE L'UFA NGOMBÉ

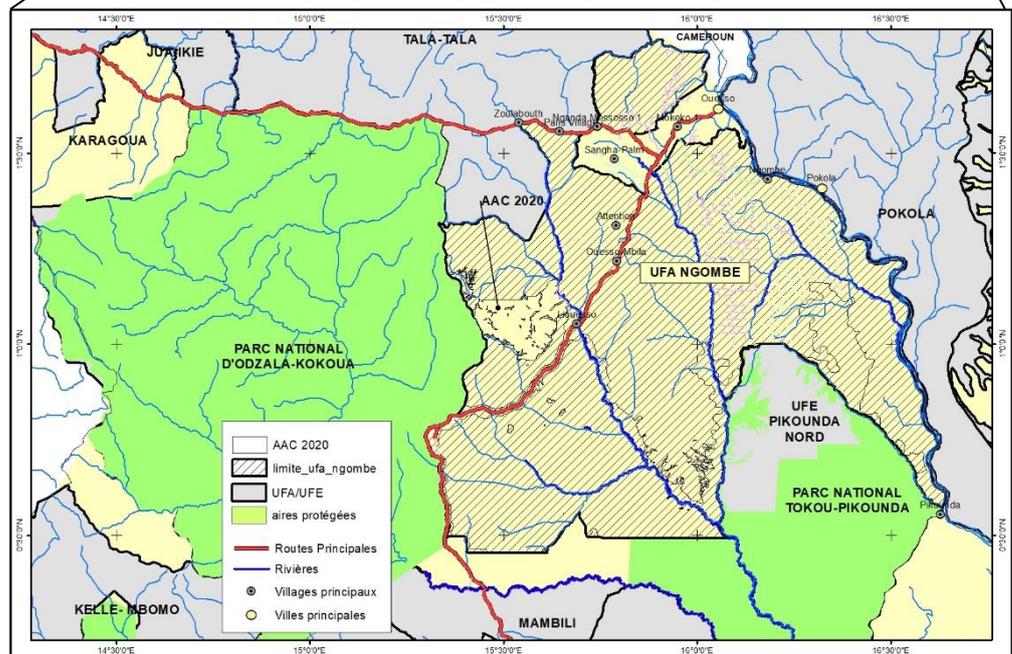
Située au nord de la République du Congo (RoC), la concession forestière «UFA Ngombé» couvre 1,16 million d'hectares (11'600 km²) et est géré par INTERHOLCO, à travers son filiale IFO (Industrie Forestière de Ouessou), pour maintenir la biodiversité et favoriser le développement social, certifié par le Forest Stewardship Council™ (FSC™)¹.

La concession est séparée du parc national voisin d'Odzala-Kokoua² (13'500 km²) par la route nationale 2, une autoroute goudronnée construite par le gouvernement pour relier le nord du pays à la capitale, Brazzaville.

Le parc national de Ntokou-Pikounda³ (4'572 km²) est situé au sud-est de l'UFA Ngombé. Ensemble, les parcs nationaux et l'UFA Ngombé sécurisent une superficie de plus de **2,96 millions d'hectares (29'600 km²)**, soit presque la taille de la Belgique.



Permis forestiers et Parcs Nationaux limitrophes de l'UFA Ngombé



¹ License IFO FSC® C122325; Forest Stewardship Council (FSC), Bonn, Germany: <https://fsc.org/en>

² Odzala-Kokoua National Park; https://en.wikipedia.org/wiki/Odzala-Kokoua_National_Park and <https://www.africanparks.org/the-parks/odzala-kokoua>

³ Ntokou-Pikounda National Park ; https://en.wikipedia.org/wiki/Ntokou-Pikounda_National_Park

1.2 OBJECTIF

L'UFA Ngombé, située dans le nord de la République du Congo, couvre une surface de 1,16 million d'ha. Le plan d'aménagement de l'UFA Ngombé a été adopté par le Ministre de l'Economie forestière et les parties prenantes à Ouessou le 27 novembre 2007 et par le décret 2009-210 du 21 Juillet 2009.

Ce rapport a pour objectif de fournir un résumé annuel des résultats du monitoring de la gestion forestière de l'UFA Ngombé par la société IFO (Industrie Forestière de Ouessou), filiale de INTERHOLCO.

Conformément à la norme FSC™¹, IFO effectue un suivi **de la mise en œuvre de ses plans de Gestion**, comprenant ses politiques et ses objectifs, de ses progrès vis-à-vis des activités planifiées, et de l'atteinte de ses cibles vérifiables.

IFO réalise également **un suivi-évaluation des impacts environnementaux et sociaux des activités** menées dans l'Unité de Gestion, et les changements dans ses conditions environnementales.

Les exigences de suivi de la norme FSC pour le principe 8 (Monitoring) et 9 (Hautes Valeurs de conservation), et les documents et mesures que IFO applique sont indiqués en annexe, chapitre 7.1.

2 PAYSAGE ENVIRONNEMENTAL - L'ETAT DE LA FORET, LES OPERATIONS DE GESTION ET LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

Le Tableau 1 à partir de la page 12 représente les données de monitoring du paysage environnementale.

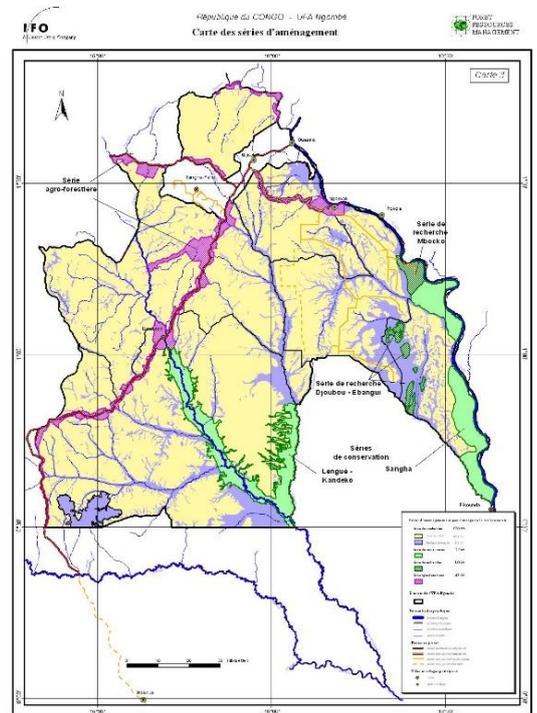
2.1 LES SERIES D'AMÉNAGEMENT

Les séries d'aménagement de l'UFA Ngombé ont été définies dans le plan d'aménagement. Des ajustements sont faits avec l'avancement de la cartographie pendant l'inventaire d'exploitation des assiettes annuelles de coupe. Les séries d'aménagement sont indiquées ci-dessous, avec leur surface et % de la surface totale de l'UFA Ngombé:

- Aire/ Série de production : 801.700 ha (69%)
- Aire/ Série de protection : 222.000 ha (19%)
- Aire / série de conservation : 88.000 ha (8%)
- Aire / série de développement communautaire : 48.000 ha (4%)

UFA Ngombé, surface totale : 1.159.643 ha (100%)

Une surface de 310'000 ha, 27% de la concession, est en aire/série de protection ou conservation, où l'exploitation forestière est proscrite. Ceci concerne les zones à haute valeur de conservation (HVC), inclut les marécages, zones inondables et tourbières (280'000 ha), en connexion avec un grand complexe de tourbières dans le parc nationale Ntokokou-Pikounda, sud de l'UFA Ngombé, faisant partie d'un des plus grands complexes de tourbières au monde, primordiale



Carte 1 : Séries de l'UFA Ngombé

¹ FSC-STD-ROC-01-2020 Norme FSC pour la certification des forêts de la République du Congo de certification IFO Licences des certificats IFO (Forest Management/CoC & CoC): FSC™ C122325 ; FSC™ C123513 ;

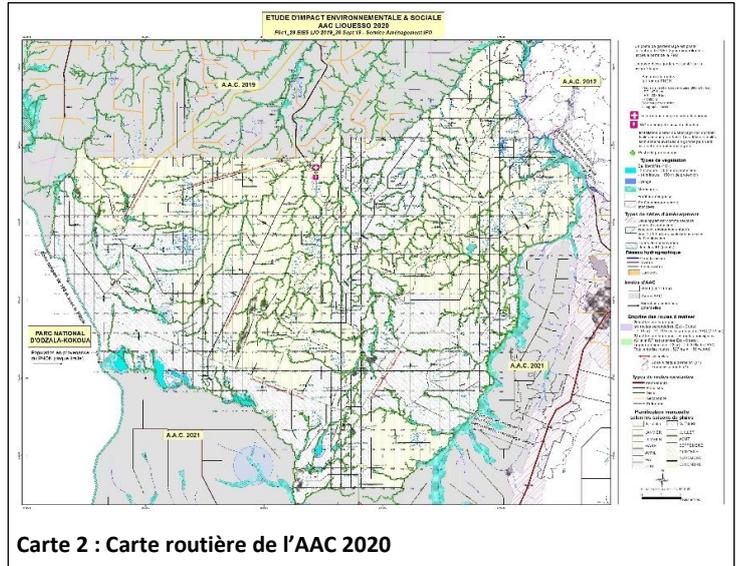
pour le stockage de carbone.

2.2 L'ASSIETTE ANNUELLE DE COUPE 2020

En 2020, une surface de 33'141 ha a été exploitée dans l'AAC (Assiette Annuelle de Coupe) 2020 de la 3^{ème} UFP (Unité Forestière de Production) qui couvre 6 ans (2016-2021), conformément à la planification du Plan d'Aménagement¹.

Cette surface correspond à 4 % de la surface de production totale de l'UFA et presque 3% de la surface totale de l'UFA Ngombé. La forêt est conservée pendant 30 ans (temps de rotation) et la réconstitution et régénération des zones impactées par l'exploitation (<10% de la surface) se fait après quelques années.

De 2018 à 2020, des zones limitrophes au Parc Nationale Odzala-Kokoua (PNOK) de 2'000 ha ont été mise en conservation, en plus des zones tampons exclues de l'exploitation le long du parc, autour des rivières, marécages, et des baïs avec une importance particulière pour la faune.



Carte 2 : Carte routière de l'AAC 2020

Additional aux zones de conservation/ protection déjà définies par le plan d'aménagement (27% de la surface totale), entre 8 et 15% de la surface des assiettes annuelles de coupe était encore mise en conservation entre 2016 et 2020.

2.3 LE MAINTIEN DE LA FORÊT ET DE LA BIODIVERSITÉ PAR L'EXPLOITATION FORESTIÈRE À IMPACT RÉDUIT (EFIR)

Les données de monitoring sur le maintien du peuplement et du couvert forestier, et de la biodiversité, par l'application de l'EFIR, sont indiqués dans le Tableau 2 (Paysage Environnemental) ci-après.

2.3.1 L'impact de l'exploitation

Le nombre d'arbres abattus était en moyenne de 0,9 arbres par ha sur l'AAC 2020. Afin de minimiser la surface affectée par les trouées d'abattage et par le débardage, IFO exploite, dans chaque parcelle, au maximum 2,5 tiges par ha ou 45 m³ par ha (en volume fût).

La surface exploitée de l'AAC 2020 a représenté presque 2,9% de la surface totale de l'UFA. Dans l'AAC, 8,3% de la zone exploitée est affectée par l'exploitation, pour un effectif exploité de 0,9 arbres/ha. Ceci correspond à 0,2% de la surface totale de l'UFA affectée par l'exploitation en 2019. Le chiffre de 8,3% est inférieur à la prévision de dégâts utilisée dans le plan d'aménagement (7% pour une densité d'arbres exploitables en moyenne de 0,55 tiges/ha, correspondrait à une prévision de 11,5% pour une densité de 0,9 tige/ha). Ceci illustre l'efficacité de l'EFIR.

¹ IFO, MEFDD, IFO, Décembre 2015, UFA Ngombé, Plan de gestion de l'Unité Forestière de Production 3 (UFP 3), 2016-2021; MEF, IFO, FRM, Dec. 2007, Plan d'aménagement de l'UFA Ngombé, 2 Tomes; IFO, MEF, Sept. 2020, Plan annuel d'Exploitation, Assiette Annuelle de Coupe (AAC) 2021.



Les contrôles en détails de l'exploitation ont concerné un échantillon de 1 % des pistes de débardage en 2020. La différence entre la distance des pistes de débardage et la planification des pistes de débardage était que 1% en 2020. L'estimation des dégâts d'exploitation sur les pistes, notamment les ornières profondes, étaient présentes sur 2.1% de la surface en 2020 (2.2% en 2019 et 7% en 2018).

Les règles EFIR ont été appliqués en 2020 ce qui diminue significativement les dégâts de l'exploitation.

2.3.2 L'Abattage contrôlé

Les objectifs de l'abattage contrôlé sont de :

- maximiser l'utilisation de la ressource naturelle, minimiser la perte de bois;
- minimiser les risques d'accidents en privilégiant la sécurité ;
- minimiser les dégâts au peuplement résiduel, les arbres d'avenir, par un abattage directionnel (si faisable).

Une formation en abattage contrôlé a été dispensée en Février 2019 pour tous les équipes d'abattage et sera effectué encore début 2021. De plus, IFO a un système pour évaluer mensuellement la qualité d'abattage. Cette note de qualité est intégrée dans la prime des travailleurs et a cette prime a été augmentée pour inciter encore à une meilleure qualité / sécurité du travail d'abattage. 10 souches par abatteur sont visitées et notées chaque mois. Chaque fois que la note d'abattage diminue de façon significative, une action corrective est émise.

Avec une note moyenne de **91%** en 2020 (**87 %**, en 2019), l'abattage était conforme avec les prescriptions de l'abattage contrôlé à impact réduit. Néanmoins, en 2020, deux accidents de travail mortels ont eu lieu en forêt (employés en sous-traitance). Dans les forêts claires à Marantacées, où la récolte se fait actuellement, le sous-bois est très fermé. La cause principale des accidents semble que les pistes de fuites étaient très difficile à faire et pas fait assez longues, non conforme avec la procédure d'abattage. Des actions correctives ont été prises afin de minimiser les risques, notamment par l'ajout de personnel, le renforcement des contrôles, des formations supplémentaires.

2.3.3 Les Infrastructures en forêt et l'impact de l'exploitation

Comme indiqué avant, la surface affectée par la récolte représente en 2020 moins que 3% de la surface totale de l'UFA, et 8,3% de l'Assiette annuelle de coupe. Il concerne les impacts liés à la construction de routes, parcs à bois, les pistes de débardage (en grande partie dans le sous-bois) et les chablis d'abattage.

Pour les **parcs à bois** l'objectif des mesures EFIR est de minimiser la surface totale des parcs et limiter la surface individuelle du parc à 0,25 ha, sauf pour les parcs en fin de route (parc de vidange).

La taille des parcs à bois est directement liée au nombre de pieds débardés et aux types d'essences débardées sur le parc. En contrôles, un parc sur dix est mesuré en détails. Les autres parcs sont pointés au GPS, de telle sorte que l'ensemble des parcs dans l'AAC sont localisés. Tous les parcs mesurés le long des routes sont inférieurs à 0,25 ha en 2020 et un parc en fin de bretelle mesuré, était supérieur à 0,25 ha. Des carrières de latérite ont été ouvertes qui seront clôturés à la fin de l'exploitation.

En ce qui concerne les **routes**, une 39 km de routes principales, avec une largeur moyenne de 25,6 m (norme officielle de 33 mètres de largeur maximum), et 202 kms de routes secondaires, avec une largeur moyenne de 21,6 m (norme interne de 26 mètres de largeur maximum), ont été construites sur l'AAC 2020. Deux franchissements des cours d'eaux ont été construits dans l'AAC 2020 (correspondant à un total de 0,4 km).

L'érosion a été relevée lors du monitoring sur quelques endroits (parcs, carrières et routes) et des travaux de réhabilitation ont été réalisés.



2.3.4 Monitoring de l'écosystème, des essences forestières et de la régénération

Un **dispositif de placettes permanentes** a été installé dans l'UFA Ngombé les objectifs principaux de comprendre l'évolution globale de l'écosystème forestier à partir d'échantillons représentatifs et de mieux appréhender la dynamique et l'accroissement des essences commerciales et de l'Afrormosia.

Les placettes permanentes sont installées dans les quatre types de principaux de forêts et couvrent 8 blocs de 9 ha chacun (72 ha). Les mesures se faisant tous les 3 ans, le 4^{ème} comptage a été achevé au 1^{er} trimestre 2017. Un rapport d'analyse a été rédigé. Avec ce dispositif, IFO participe à la 2^{nde} phase du projet international Dynafor du Cirad Forêt.

En 2019, un **dispositif de sentier botanique** a commencé à être installé dans le cadre du projet Dynafor, sur 400 ha, pour connaître la dynamique et l'accroissement des essences commerciales. En 2020 cette activité a été mise en attente à cause des restrictions dû à la pandémie de COVID 19 et les activités ont repris à la fin de l'année 2020. Les 400 ha de forêt ont été inventoriés en 2021 et une sélection d'essences vont être mesurés et suivis.

2.4 LA GESTION DE LA FAUNE SAUVAGE

Malgré le départ du partenaire WCS en 2019, et une grande partie des fonds disponibles, IFO a décidé de maintenir le personnel encadrant et les éco-gardes. Ainsi le personnel total pour la protection de la faune à Ngombé était de 41 personnes en 2019 et 39 en 2020, inclut 30 éco-gardes et chefs de patrouille. Au cours de l'année 2020, cette unité de surveillance et lutte anti-braconnage (USLAB) Ngombé a mené ses activités dans 2 domaines: Mesures anti-braconnage et Sensibilisation du public, en missions conjointes avec l'équipe sociale d'IFO, notamment sur :

- La connaissance des règles d'ouverture et de fermeture de la saison de chasse;
- Le suivi des différends entre l'USLAB et la population locale / les Populations Autochtones.

Les activités de lutte contre le braconnage sur l'année 2020, ont globalement connu une augmentation par rapport à 2019. Des patrouilles conjointes avec le parc national d'Odzala-Kokoua ont été menées à l'ouest de l'UFA Ngombé.

L'augmentation des espèces sauvages saisies (+178%) concernait à la fois des espèces protégées comme les tortues et en particulier un très grand nombre d'espèces partiellement protégées comme les céphalophes rouges (*Cephalophus spp.*), le potamochère (*Potamochoerus porcus*) et 114 crocodiles nains (*Osteolaemus tetraspis*) saisis entre avril et août 2020.

La pandémie Covid déclarée fin mars 2020 n'a pas ralenti les activités des éco-gardes, même s'ils devaient aider dans la ville de Ngombé à mettre en œuvre les mesures COVID 19 du gouvernement (respect de la distance, port de masques, ..) et de sensibiliser les villages. C'était une occupation à presque plein temps en avril 2020. Néanmoins, les postes d'éco-gardes sont restés actifs en permanence.

Dans l'AAC 2020, **9 baïs d'intérêt majeur**, 25 baïs d'intérêt mineur et 2 éyangas ont été identifiés (dans l'AAC 2019 il y avait 2 baïs d'intérêt majeur, 12 baïs d'intérêt mineur et 4 éyangas).

Toutes ces zones d'intérêt particulier pour la faune ont été protégées de l'exploitation. L'identification des Eyangas et des Baïs a été effectuée en collaboration avec les chercheurs du Projet de gestion de la faune, Ngombé. Après confirmation ou non, de l'existence de Baïs ou d'Eyangas par les résultats de l'étude terrain, des mesures de protection sont prises et appliquées sur le terrain par les équipes d'exploitation. Un **suivi de la récolte de la faune** a été réalisé dans les villages Liouesso et Mokouangonda et le poste de PK 17 sur la Route Nationale 2.

En 2020, **deux infractions** relatives au transport de la viande de chasse ont été constatés (un employé de IFO et un employé d'un sous-traitant).

Des missions par l'ACFAP (Agence Congolais de la Faune et des Aires Protégées) et les gestionnaire du Parc National Ntokou Pikounda ont eu lieu en 2020, ainsi que le comité de pilotage (en décembre 2020). Différentes formations ont

eu lieux, entre autres sur le l'intelligence (fevr. 2020), sur le logiciel SMART (pour le Monitoring des activités) et sur le respect des Droits de l'Homme (en sept. 2020) par CDHD (Cercle pour les Droits de l'Homme et le Développement).



Photo(s): Différents types de patrouilles par les éco-gardes dans l'UFA Ngombé.¹

2.5 LES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET L'IMPACT DE L'EXPLOITATION SUR LES EMISSIONS CARBONE (CO₂)

Pour les émissions de carbone (CO₂), Gaz à effet de Serre, dans l'assiette annuelle de coupe 2020, l'impact des activités d'exploitation, en % du carbone stocké dans la biomasse aérienne et sous-terrain (AGB/ BGB), est estimé à 5,5% en 2020 (5,7% en 2019), notamment 1,8% pour les routes, parc à bois et autres infrastructures, 3,3% concerne les châblis d'abattage et 0,4% pour les pistes de débardage dans le sous-bois.

Ce taux reste très bas grâce à l'application des mesures EFIR (Exploitation Forestière à Impact Réduit) et des mesures de réduction d'émissions, conformes avec la norme FSC et les exigences du Programme de réduction des émissions Sangha-Likouala (ER-P Sangha-Likouala), ce qui diminue considérablement les impacts sur la forêt, la biomasse et les émissions de CO₂/ Gaz à Effet de Serre (GES). L'UFA Ngombé fait partie du Programme de réduction des émissions qui se déroule dans les départements de la Sangha et de la Likouala, initié par le «Forest Carbon Partnership Facility (FCPF)»² et soutenu par la Banque Mondiale. L'accord d'achats de crédits carbone pour la période 2020 – 2024 a été signé le 03 Mai 2021 entre le République du Congo et la Banque Modiale³.

Grâce à l'accroissement des jeunes tiges et à la régénération naturelle, une reconstitution de la forêt initiale et du stock carbone se fait entre 10 et 30 ans après la récolte. Avec une émission de CO₂ (Gaz à Effet de Serre) de 5% du carbone stocké dans la biomasse de l'Assiette annuelle de coupe, l'émission annuelle est seulement 0,1% du carbone stocké dans la biomasse de l'UFA Ngombé. La croissance (c'est-à-dire la fixation naturelle du carbone dans la biomasse) est jusqu'à deux fois plus élevée dans les zones forestières aménagées que dans les zones forestières non exploitées.

En dehors des émissions biogènes, liées à la biomasse en forêt, INTERHOLCO a calculé les émissions directes et indirectes des activités de IFO, indiqués dans le tableau ci-dessous, y compris les émissions indirectes du transport jusqu'aux pays des clients. Ces émissions sont toujours inférieures aux quantités de CO₂ stockées dans le produit bois ; d'où l'avantage de l'utilisation du bois par rapport à d'autres produits.

Même si les émissions des GES de l'EFIR sont minimales en forêt, INTERHOLCO s'est engagé, d'ici 2025, à diminuer de 10% les émissions des GES (Gaz à Effets de Serre/ « GHG ») en forêt par m³ de bois produit, par rapport au Niveau d'Emissions de Référence de l'ERP Sangha-Likouala. Les mesuers qui sont mise en oeuvre concerne par exemple la

¹ Photos © : Agence Congolaise de la Faune et des Aires Protégées (ACFAP) ; IFO (INTERHOLCO), Projet de gestion des écosystèmes Périphériques au Parc National d'Odzala-Kokoua, Rapport d'activites Jan.-Sept. 2020 ; Oct.-Dec. 2020.

² <https://www.forestcarbonpartnership.org/country/congo-republic>

³ Emission Reduction Purchase Agreement (ERPA): [World Bank and Republic of Congo Sign Agreement to Reduce Carbon Emissions and Preserve Forests](#)



diminution de la largeur des routes, la meilleure planification du réseau routier et des pistes de débardage, une meilleure utilisation de la ressource par la diminution des abandons, etc.

Pour les émissions non biogènes (hydrocarbures, énergie électrique...) pendant la production forestière, la transformation du bois et le transport, IFO (INTERHOLCO) s'est engagé à diminuer de 5%, d'ici 2025, les émissions par m³ de bois produit.

Un monitoring/évaluation/validation (MEV) est fait par IFO (INTERHOLCO). En 2020, les émissions totales du transport terrestre au Congo ont diminué et l'émission par m³ de bois est resté équivalent avec les années précédentes. En outre avec une augmentation du transport par le fleuve les dernières années (2018-2020), l'émission totale par m³ et par tonne de bois est négative (-0,26 à -0,67 tCO₂ emis) par rapport au carbone, en tonne CO₂, stocké dans le bois, c'est-à-dire 19% à 43% de stockage nette par rapport au CO₂ stocké dans le produit bois.

La production et le transport du bois, en débités ou grumes, est ainsi fait avec Zero émissions nettes.

Tableau 1: Le Paysage environnemental - indicateurs environnementaux de la gestion forestière et de la transformation du bois

PAYSAGE ENVIRONNEMENTAL

Donner de la valeur au bassin du Congo, la deuxième forêt tropicale plus grande au monde

GRI	N.U. / UN	O.D.D. / SDGs	Désignation	Unité de mesure	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	Scope		
Biodiversité														
304-1	6	13	Aires protégées et aires à Haute Valeur en termes de biodiversité ¹⁰	Ha	1.159.643	1.159.643	1.159.643	1.159.643	1.159.643	1.159.643	1.159.643	IFO		
			Surface totale de la concession forestière											
	14	15	Aire de production selon le plan d'aménagement	Ha	801.716	801.716	801.716	801.716	801.716	801.716	801.716	801.716		
			Aire de protection	Ha	220.000	220.000	220.000	220.000	220.000	220.000	220.000	220.000		
			Aire de conservation	Ha	88.000	88.000	88.000	88.000	88.000	88.000	88.000	88.000		
			Aire de développement communautaire	Ha	48.500	48.500	48.500	48.500	48.500	48.500	48.500	48.500		
			Aire de production <i>% par rapport à la surface totale</i>	%	69%	69%	69%	69%	69%	69%	69%	69%	69%	
			Aire de protection et de conservation <i>% par rapport à la surface totale</i>	%	27%	27%	27%	27%	27%	27%	27%	27%	27%	
304-3	13	15	Habitats protégés ou restaurés	Ha	308.000	308.000	308.000	308.000	308.000	308.000	308.000	IFO		
			Taille de l'aire concernée											



GRI	N.U. O.D.D. / UN SDGs	Désignation	Unité de mesure	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	Scope
304-2		Impacts cf. GRI: Construction ou utilisation de la surface forestière, d'usines de transformation, de mines ou d'infrastructures de transport ¹¹									IFO
		Étendue des aires touchées par l'exploitation forestière - Assiette annuelle de coupe - AAC	Ha	33.141	31.287	20.376	26.884	27.511	20.146	27.496	
		part de la surface totale	%	2,9%	2,7%	1,8%	2,3%	2,4%	1,7%	2,4%	
		Volume annuel récolté	m ³	218.192	200.058	197.289	188.484	223.485	214.657	199.947	
		Densité de la récolte : nombre d'arbres (en moyenne) / hectare	No. / Ha	0,9	0,7	1,0	0,7	0,9	0,8	0,6	
		% de la surface totale affectée par les impacts de la récolte (routes, parcs à grumes, chablis d'abattage, pistes de débardage)	%	0,20%	0,19%	0,15%	0,16%	0,22%	0,15%	0,16%	
		% de l'assiette annuelle de coupe (AAC) affectée	%	8,3%	7,5%	9,0%	7,0%	9,2%	8,3%	6,7%	
		volume net récolté par ha (volume restant)	m ³ / Ha	6,6	6,9	9,7	7,2	9,1	10,7	6,9	
		Durée des impacts/ Réversibilité de l'impact		1 an / Oui	1 an / Oui	1 an / Oui	1 an / Oui	1 an / Oui	1 an / Oui	1 an / Oui	
		Infrastructures routières									
		Largeur moyenne des routes principales	m	25,6	24,7	28,5	26,8	27,5	26,4	23,8	
		secondaires	m	21,6	20,3	21	20,8	21,8	22,2	21,5	
		Longueur des routes principales	km	39	38	49	69	67	19	37	
		secondaires	km	202	196	163	146	169	109	152	
		Pollution									
		Incidences majeurs / Durée / Réversibilité de l'impact		0 / - / Oui	0 / - / Oui	0 / - / Oui	0 / - / Oui	0 / - / Oui	0 / - / Oui	0 / - / Oui	
		Espèces envahissantes¹³ Étendue des aires touchées	Ha	0	0	0	0	0	0	0	
		Réduction des espèces¹⁴ Étendue des aires touchées	Ha	0	0	0	0	0	0	0	
		Conversion de l'habitat¹⁵ Étendue des aires touchées	Ha	0	0	0	0	0	0	0	
		Nombre d'incendies naturels ou causes par des tiers et surface par zone (a) < 500 ha; (b) > 500 ha	No. / Ha	3 (a)	0	1 (a)	0	15 (a) 5 (b)	0	0	
Perte (temporaire) de la couverture forestière (agriculture, récolte de bois...) Source: www.globalforestwatch.com	Ha	2.570	2.940	2.780	2.130	28.200 *	1.090	2.440			
*perte par des incendies liée à la sécheresse "el	%	0,22%	0,25%	0,24%	0,18%	2,43%	0,09%	0,21%			
Nombre de dépassement de limites par des tiers (agriculture, récolte de bois par des tiers...)	No.	1	0	0	0	0	0	0			

GRI	N.U. O.D.D. / UN SDGs	Désignation	Unité de mesure	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	Scope
		Gestion de la faune									IFO
		Nb. de personnes pour la gestion de la faune (écogardes + encadrement)	No.	39	41	51	51	51	55	30	
		Nb. de saisies/infractions	No.	131	126	167	154	181	141	148	
		& nb. de camps de braconnage détruits	No.	57	88	60	59	72	54	6	
		Nb. d'infractions relatives à la faune par les employés de IFO	No.	0	0	0	0	0	2	0	
		Eau et sol									IFO
303-3		Prélèvement total d'eau potable et d'eau pour l'industrielle et la population du village de Ngombé									
		Eau du fleuve Sangha	m ³ (1000 l)	89.460	89.950	94.500	92.700	95.750	106.480	121.800	
		Nb. d'échantillons d'eau pluvial déchargé du site industriel, non conforme à la norme (hebdomadaire).	#	0	0	0	0	0	0	0	
305-1	 	Energie- hydrocarbures									IFO
		Consommation de carburant provenant de sources non renouvelables									
		Essence / forêt	m ³ (1000 l)	61	62	62	58	58	53	42	
		Diesel / production forestière & transport	m ³ (1000 l)	2.642	2.194	2.194	1.691	1.749	1.384	1.374	
		Diesel / scierie de transformation	m ³ (1000 l)	3.191	2.772	2.772	2.527	2.873	2.732	2.581	
		total carburant non renouvelable	m ³ (1000 l)	5.894	5.028	5.028	4.276	4.679	4.169	3.996	
		Electricité générée au total	MWh	8.275	7.779	8.633	8.223	8.010	8.049	7.438	
		Volume de huiles utilisés	m ³ (1000 l)	68	64	44	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	
		Volume de biocides utilisés sur le site de transformation (aucune utilisation en forêt!)	m ³ (1000 l)	1,2	1,1	1,0	1,4	1,2	3,2	n.c.	
		Volume d'hydrocarbures/volume de bois en débités (inclut la production en forêt et à l'usine)	m ³ / m ³	0,111	0,091	0,093	0,093	0,085	0,085	0,084	
		Volume d'hydrocarbures/m ³ de bois en grumes	m ³ / m ³	0,014	0,014	0,013	0,010	0,009	0,007	0,008	



GRI	N.U. O.D.D. / UN SDGs	Désignation	Unité de mesure	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	Scope	
		Émissions de gaz à effet de serre										IFO
305-1,2	 	Emissions de CO₂ /GES dues à la consommation de carburant provenant de sources non renouvelables (champ d'application 1-2)										
		Essence / forêt ¹⁶	tCO ₂	139	141	142	132	131	120	94		
		Diesel / production forestière & transport ¹⁷	tCO ₂	7.071	6.576	5.872	4.527	4.680	3.704	3.677		
		Diesel / scierie de transformation ¹⁸	tCO ₂	8.592	7.819	7.462	6.804	7.735	7.356	6.949		
		total carburant non renouvelable - émissions éq. tCO₂	tCO ₂	15.802	14.535	13.475	11.462	12.546	11.180	10.720		
		Sciages: émissions tCO₂ / m³ de sciage ¹⁹ (forêt et scierie de transformation)	tCO ₂	0,30	0,24	0,25	0,25	0,23	0,21	0,21		
		en % de tCO ₂ stocké dans le bois ¹⁹ , avec 1,08 tCO ₂ /m ³	%	27%	22%	23%	23%	21%	19%	19%		
		émissions tCO₂ / tonne sciage (avec 0,70 t bois KD/ m ³)	tCO ₂ eq./t KD wood	0,42	0,35	0,36	0,36	0,32	0,29	0,30		
		émissions nettes (stockage par rapport au CO ₂ dans le bois, avec 1,52 tCO ₂ / t bois KD)	tCO ₂ eq./t KD wood	-1,09	-1,17	-1,16	-1,16	-1,19	-1,22	-1,22		
		Grumes: émissions tCO₂ / m³ ²¹ (production forêt)	tCO ₂	0,036	0,037	0,034	0,027	0,024	0,020	0,021		
		en % de tCO ₂ stocké dans le bois ²⁰	%	3%	3%	3%	3%	2%	2%	2%		
		émissions tCO₂ / tonne grumes (avec 0,70 t bois KD/ m ³)	tCO ₂ eq./t KD wood	0,05	0,05	0,05	0,04	0,03	0,03	0,03		
		émissions nettes (stockage par rapport au CO ₂ dans le bois, avec 1,52 tCO ₂ / t bois KD)	tCO ₂ eq./t KD wood	-1,47	-1,47	-1,47	-1,48	-1,48	-1,49	-1,49		



GRI	N.U. O.D.D. / UN SDGs	Désignation	Unité de mesure	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	Scope
305-3	 	Energie indirecte emission de gaz à effet de serre (champ d'application 3) - Transport	tCO ₂								IFO
305-3		Transport terrestre ²²	tCO ₂	13.588	15.743	16.295	17.114	16.496			
305-3		Transport maritime ²³	tCO ₂	29.541	35.588	34.436	27.938	34.332			
305-1-2-		Emissions directes et indirectes, emission de gaz à effet de serre (champs d'application 1-2-3)									
305-1-2-		Total émissions tCO₂ (tous les produits)	tCO ₂	58.931	65.866	64.206	56.514	63.374			
		<i>(direct et indirect)</i>									
		total émissions tCO₂ / m³ sciages ²⁴	tCO ₂	0,88	0,84	0,89	0,80	0,85			
		% d'éq. tCO ₂ stocké dans le bois ²⁰ (avec 1,08 tCO ₂ /m ³)	%	81%	77%	82%	74%	79%			
		total émissions tCO₂ / tonne sciages ²⁴ (avec 0,70 t bois KD / m ³)	tCO ₂ eq./t KD wood	1,26	1,20	1,27	1,14	1,21			
		émissions nettes (stockage par rapport au CO ₂ dans le bois, avec 1,52 tCO ₂ / t bois KD)	tCO ₂ eq./t KD wood	-0,26	-0,32	-0,25	-0,38	-0,30			
305-1-2-3		total émissions tCO₂ / m³ grumes ²⁵	tCO ₂	0,62	0,63	0,67	0,58	0,65			
		% d'éq. tCO ₂ stocké dans le bois ²⁰ (avec 1,08 tCO ₂ /m ³)	%	57%	59%	62%	54%	60%			
		total émissions tCO₂ / tonne grumes ²⁵ (avec 0,70 t bois KD / m ³)	tCO ₂ eq./t KD wood	0,88	0,90	0,96	0,83	0,93			
		émissions nettes (stockage par rapport au CO ₂ dans le bois, avec 1,52 tCO ₂ / t bois KD)	tCO ₂ eq./t KD wood	-0,63	-0,61	-0,56	-0,69	-0,59			



3 LE PAYSAGE ECONOMIQUE: LES IMPACTS ECONOMIQUES

Le Tableau 2 sur la page 19 montre les impacts économiques.

3.1 LES SALAIRES DES EMPLOYÉS

En 2020, au total Interholco a payé 8.3 milliards de FCFA en salaires, soit 12.7 Millions d'€, une augmentation de plus que 10% par rapport à 2016, date à laquelle les salaires ont globalement augmenté, par employé, en raison du changement du système de primes (harmonisation inter services de l'entreprise).

Le salaire minimum mensuel à IFO (catégorie 2-1) est de 168'017 FCFA (251 €), soit 3 fois le salaire minimum mensuel légale du République de Congo (54'180 FCFA pour la catégorie 1) ou le salaire de la convention forestière du Congo (55'040 FCFA pour la catégorie 2-1). Les salaires chez IFO sont à la moyenne par catégorie et inclut les primes, 3 à 5 fois plus élevé que le salaire de base prévu par catégorie par la convention collectives des entreprise forestières en République du Congo (annexe II, grille des salaires¹). Cette convention indique un salaire de base entre 55'040 FCFA et 154'370 FCFA pour les catégories 2-1 et 10 respectivement.

Conforme avec la loi et les conventions au République du Congo, à conditions égales de travail, de qualification professionnelle et de rendement, le salaire est égal pour tous les travailleurs, quels que soient leur origine, leur sexe, âge et leur statut. INTERHOLCO applique cette exigence également dans les autres pays où elle opère : la rémunération est au dessus du salaire minimum légale et indépendant du sexe, de l'origine, de l'âge ou du statut de l'employé.

3.2 LES TAXES PAYÉES

Les **taxes payées par Interholco en 2020 étaient 6,3 millions d'Euro** (4,1 milliards de Fcfa) et 5 millions en 2019, presque 2x plus **qu'en 2014** (3,3 millions d'Euro). Cette augmentation par rapport à 2014 est dû en grande partie à l'augmentation des prix mercuriales (cf l'arrêté N°22 717 qui révisait à la hausse les prix mercuriales), et ainsi les taxes à l'exportation et également à l'augmentation de la taxe d'abattage (le taux par rapport au prix mercuriale a augmenté).

Les volumes exportés entre 2014 et 2020, quant à eux, ont même baissé de 10% (ensemble, grumes et débités).

3.3 LES COÛTS DU VOLET SOCIAL, DU DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE, DE LA SANTÉ, DE L'HYGIÈNE, DE LA SÉCURITÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT

Les coûts du volet social et du volet environnemental, représentent une somme de **1,85 millions € en 2020**, 1,21 milliards de Fcfa comparé avec 2,28 million € en 2019, une diminution de -20% à cause de la situations financière difficile avec la pandémie de Covid-19 et les restrictions de déploiement de certaines activités sociales dans l'UFA pendant quelques mois. Cependant, le nombre de réunions avec les communautés a augmenté fortement en 2020, 276 réunions, par rapport à 2019. Ceci est dû aux réunions de sensibilisation et la distribution du matériel (masques, station de lavage etc.) pour la prévention de Covid-19 dans les villages, ensemble avec African Parks Foundation et avec l'appui de PPECF.

La contribution volontaire de IFO au salaire d'une comptable pour le FDL, s'est poursuivi. L'assistant technique ayant été victime d'un accident routier en Janvier 2017, a repris ses fonctions courant 2020.

¹ Convention collective des entreprises forestières en République du Congo, Juin 2019



3.4 LE RENDEMENT DES PRODUITS FORESTIERS ET LA CHAÎNE DE CONTRÔLE DU BOIS

Le tableau ci-dessous montre que la production forêt a été de 218'192 m³ volume net en 2020, une augmentation de presque 10 % par rapport à 2019. Le volume exploité était 6,6 m³ par ha. Le bois est scié dans l'unité de transformation de Ngombé avec un rendement entre 33 et 45%.

Toute la production de bois (grumes, sciages, lamellé-collés, ...) de IFO est issue de l'UFA Ngombé, certifiée FSC 100%.

Afin d'assurer une chaîne de contrôle conforme, les arbres sont positionnés sur le Système d'Information Géographique (SIG), suivi le long des étapes de l'exploitation depuis l'inventaire d'exploitation, le pistage (sortie des pieds et matérialisation des pistes de débardage), l'abattage, le débardage, la préparation sur le parc à bois en forêt et le transport vers le site industriel de Ngombé. La traçabilité est assurée à toutes les étapes par un suivi documentaire et toutes les données sont saisies dans la base de données, 'Gestion Bois' et le SIG.

En 2020, IFO a introduit l'utilisation des téléphones portables (smartphones) pour le pistage, la matérialisation des pistes de débardage, ce qui permet de naviger plus facilement en forêt et suivre le positionnement des pieds et pistes de débardage sur l'appareil portable.

Tableau 2 : Le paysage économique - les impacts économiques

PAYSAGE ÉCONOMIQUE

Bois durable 'Made in Africa'

GRI	N.U. O.D.D. / UN SDGs	Désignation	Unité de mesure	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	Scope	
201-1	 	Indicateurs économiques									IHC / LCC / IFO	
		Revenu Net	1.000 EUR	53.609	60.672	46.902	64.254	65.780	69.065			
		Coûts opérationnels	1.000 EUR	32.341	40.737	34.399	42.593	44.518	49.704			
		Salaires et bénéfiques (y compris plan de retraite)	1.000 EUR	12.760	11.417	12.346	12.814	11.473	10.822			
		Paievements aux instituts de crédit	1.000 EUR	2.074	2.052	2.053	4.260	3.235	1.290			
		Dépenses pour le gouvernement (taxes, etc.)	1.000 EUR	6.318	4.965	5.430	4.399	4.007	3.354			
	 	Investissement communautaire, santé, sécurité, gestion de la forêt et protection de l'environnement	1.000 EUR	1.848	2.279	2.299	2.602	2.502	1.984	1.718		
	 	Social, sécurité, santé, logements et développement communautaire	1.000 EUR	1.409	1.846	1.905	2.179	1.993	1.425	1.202		
		Dont: Fond de développement local (FDL)		67	79	62	72	74	66	61		
		Centre de santé (CMS)		331	370	322	460	411	299	311		
		Base-vie, campements des travailleurs, habitats et fourniture d'électricité		403	856	964	1.050	965	854	740		
		HSE - Santé et sécurité au Travail *		253	225	239	223	149	-	-		
		Equipe sociale / développement local *		100	122	134	176	185	-	-		
		Gestion de la faune (Eco-gardes)		256	194	184	198	209	206	90		
		Gestion forestière - environnement (capitalisée)	1.000 EUR	439	433	394	423	509	559	516		
		<i>* Depuis 2016, les coûts ont été séparés pour le service social (inclut dans l'aménagement avant) et le service HSE.</i>										
204-1, G4 FS1		Production										
		Volume de bois récolté UFA Ngombé (volume net roulé parc de rupture)	m ³	218.192	200.058	197.289	188.484	223.485	214.657	199.947	IFO	
G4 FS2		Quantité de bois exporté (grumes/débités)	m ³	74.068	86.186	79.224	81.895	81.594	75.594	82.530		
		Quantité de bois récolté nette par ha	m ³ / ha	6,6	6,9	9,7	7,2	9,1	10,7	6,9		

4 LE PAYSAGE SOCIALE - LES IMPACTS SOCIAUX

Le Tableau 5 à partir de la page 25 montre les impacts sociaux.

4.1 LES EMPLOYÉS ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

A la fin de 2020, INTERHOLCO employait 964 personnes (dont 925 à IFO, République du Congo), inclut les employés des sous-traitants de l'UFA Ngombé, le nombre d'employés était 1438 personnes.

Le nombre d'employés de INTERHOLCO est relativement stable, presque 1000 personnes (entre 1069 en 2014 et 964 en 2020)

Le taux d'incidence des accidents de travail (A.T.) est resté pareil en 2020 à 6,7 A.T. par 100 employés (travaillant en plein temps), (7,6 en 2019). Comme indiqué avant, 2 A.T. mortel en 2020 ont été déplorés (survenu à l'abattage, à cause de la densité du sous-bois dans les forêts claires à Marantacées.

En conséquence de l'augmentation générale en 2019 et 2020 des accidents de travail, par rapport à 2018, l'analyse et les mesures correctives suivantes ont été apportées. Certaines actions correctives sont en cours d'application depuis 2019 et ont été appliqués également en 2020.

Tableau 3 : Analyse des accidents de travail graves survenus à IFO en 2020.

AT↓	Sections ayant les plus fortes augmentations d'AT entre 2018 & 2019 (en effectifs)	Causes indirectes	Causes directes	Actions correctives
+27	Scierie Production débités	--> augmentation de la production de 12% (2019 : 51 166 m ³ /2018 : 45 791 m ³)	--> Augmentation des cadences de manutention manuelle --> moindre méfiance / moindre application des gestes sécuritaires	- Formation sur la manutention manuelle et les risques associés - Implication des chefs d'équipe pour relayer le respect des consignes HSE au poste travail (Relais HSE).
+9	Atelier Garage	--> augmentation du nombre de voyages grumiers IFO de 15% (2018 : 2254 voyage/2019 : 2 599 voyage) --> moins de formations de sensibilisation sur la sécurité au travail en 2019 (32)/ 2018 (68 formations) --> augmentation du nombre d'heures de travail des machines en forêt --> nécessitant plus d'intervention du garage : +13% d'heures (2018 : 23 844 h / 2019 : 26 898 h)	--> Augmentation des risques d'accidents de circulation routière Un accident de circulation mortel survenu (non lié à l'atelier Garage)	- Mise en œuvre de la Geolocalisation des véhicules (informations en temps réel sur le comportement du chauffeur: vitesse, consommation de carburant, stationnement,...) - Mise en place des tests d'alcoolémie; - Formation sur la conduite défensive (respect du code la route); - Mise en place d'une nouvelle procédure de circulation routière; - Utilisation de la RN2 pour réduire les distances - Mise en place d'indicateurs de suivi des machines - Réunions hebdomadaires de suivi
+8	Lamellés Collés	--> diminution de la production de 9% (4 156/3 821) --> moins de formations de sensibilisation sur la sécurité au travail en 2019 (7)/ 2018 (68 formations)	--> moindre méfiance / moindre application des gestes sécuritaires	Augmentation du nombre de formations SST
+10	Plan d'Aménagement&Pistage	--> Augmentation de la Distance moyenne Aller simple (2018 : 111 km)/ (2019 : 127 kms) --> augmentation de 13% des Kms de pistes réalisées : 2018 : 1 423 kms/2019 : 1 609 kms	Fatigue des opérateurs causée par le trajet Augmentation des risques d'accidents liés au travail de pistage (mauvaise manipulation de machette, chutes)	Mise en place de la base-vie de LIOUESSO - Augmentation de nombre d'équipes pour répartir la charge de travail - Commandes des cagoules anti-abeilles
	Abattage	Diminution de 50% des accidents avec arrêt entre 2019 (14) et 2018 (28)	Reprise des formations externes en abattage contrôlé depuis 2019	Poursuite des formations externes en Abattage contrôlé en 2020

4.2 LES INFRASTRUCTURES SOCIALES

Le campement des travailleurs de Ngombé reçoit gratuitement l'eau et l'électricité par IFO, avec presque 1 549 MWh d'électricité et environ 90 millions de litres de l'eau potable en 2020, chiffres relativement stables par rapport à 2019/2018.



Différentes actions ont été effectuées pour améliorer les conditions de vie à Ngombé, notamment les campagnes périodiques de contrôle de la salubrité dans les camps des employés. Les travaux de construction dans le camp IFO à Ngombé, se sont poursuivis en 2019.

Dans le cadre d'un programme d'alphabétisation des semi-nomades, la dixième rentrée scolaire à l'école des Autochtones de Ngombé Carrefour, a eu lieu en Novembre 2019. Depuis le passage au régime public de l'école, IFO continue de soutenir le fonctionnement de l'école autochtone pour les compléments de salaires des enseignants/directeur, pour l'entretien du bâtiment, fourniture de l'équipement scolaire. Les petits déjeuners sont maintenant réalisés par une ONG en partenariat avec le PNUD ; ce repas stimule les enfants à venir régulièrement.

12 enfants ont rejoint le cycle normal à l'école publique à la rentrée scolaire de Novembre 2019 (soit 193 enfants depuis la rentrée scolaire 2010).

La bibliothèque de IFO est ouverte à tous les employés et à tous les élèves et à la population de Ngombé, afin de promouvoir l'éducation, la lecture et les loisirs par la connaissance. Pour renforcer la connaissance et l'ouverture sur le monde, en 2020, la bibliothèque a poursuivi les cours d'anglais et les cours d'informatique, accessibles à tous. Régulièrement d'autres activités ludiques et culturelles sont organisées dans cette structure : 7 activités extra ont été organisées en 2020 (olympiades des sciences et de la littérature, apprentissage de jeux, concours de poésie, etc). L'engouement manifeste pour la bibliothèque de Ngombé se confirme par l'accueil de 7 148 lecteurs/visiteurs en 2020 (10 594 en 2019, 10'777 en 2018, 10'175 en 2017, 10'425 en 2016). Cependant, en raison de la pandémie mondiale COVID-19, la bibliothèque a été contrainte de fermer ses portes durant plusieurs mois en 2020

D'autre part, dans ses engagements pour le CLIP (Consentement Libre et Informé Préalable) envers les populations riveraines, avant les activités d'exploitation, la société a contribué à hauteur de 25 millions de FCFA dans les projets identifiés par les populations riveraines.

Concernant ses obligations de son cahier des charges pour le développement local, IFO a clôt ses obligations en 2017.

4.3 LE CENTRE MÉDICO-SOCIAL (CMS)

Le centre médico-social de l'entreprise au village, dispose de 26 agents. En 2020, le personnel du CMS a fait 12'805 consultations (12 493 en 2019), effectuées des interventions médicales sur 644 patients, vacciné 2'211 personnes et assisté 332 naissances vivantes. Le docteur et une équipe de pairs éducateurs d'IFO effectuent aussi des campagnes de sensibilisation continues concernant le SIDA/VIH, le paludisme et autres maladies.

Les coûts du CMS ont continué à diminuer en 2020, en raison de l'achat de médicaments génériques en Europe.

4.4 LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Pour les employés IFO et le site de Ngombé, la fourniture d'alternatives alimentaires à la viande de chasse, est importante. Pour mener à bien cette entreprise, IFO soutient les agriculteurs locaux et les commerçants, qui importent des bœufs et des produits congelés. Ces actions de soutien, en 2020, ont rapporté à Ngombé, comme en 2019, environ **30 tonnes de protéines animales** (poisson, bœuf et produits congelés).

Dans les commerces sous contrats avec l'entreprise, la société a mis en place un système de surveillance périodique des prix sur des denrées de base et a mis en place des campagnes de contrôle périodiques.

4.5 LA CONSULTATION ET SENSIBILISATION DES COMMUNAUTÉS LOCALES ET AUTOCHTONES

La population totale à l'intérieur de l'UFA Ngombé, comptant environ 85 villages et un 20^{aine} de campements enregistrés, est d'environ 6 000 personnes (hors village de Ngombé). En 2020, 276 réunions de sensibilisation et de concertation ont

été organisées par l'équipe sociale IFO (155 en 2019). Des réunions et formations par l'ONG CDHD (Cercle des droits de l'Homme et de développement) pour les éco-gardes du Projet de Gestion de la Faune et l'équipe sociale ont eu lieu pour s'assurer de la bonne collaboration avec les populations locales. Des représentants de African Parks Foundation ont été associés également, vu qu'ils opèrent aussi dans la zone Ouest de la concession.

Les réunions ont porté sur l'élaboration de micro projets communautaires, la Cartographie participative, les impacts de l'exploitation forestière dans l'AAC, la gestion des litiges/requêtes, les règles de gestion de la faune, la tenue de réunions de la plateforme de concertation, mais également un grand campagne pour la lutte contre la pandémie COVID 19 a été lancée par INTERHOLCO à partir de mars 2020, recevant le soutien de African Parks Foundation, gestionnaire du Parc National Odzala-Kokoua.

Pour la onzième année consécutive, la réunion de Plateforme de concertation a eu lieu en Octobre 2020. Environ 50 représentants des villages, des autorités et de la société IFO se sont réunis pendant 2 jours, pour se concerter les sujets sociaux et environnementaux de la gestion de l'UFA Ngombé.



Photo(s) 1 : Réunions de sensibilisation sur le COVID 19 dans les villages de l'UFA Ngombé. © IFO, 2020.

4.5.1 La résolution des litiges

Le tableau ci-dessous montre les litiges de 2020 et leur résolution.

L'ensemble de ces litiges a été résolu, grâce à une consultation participative permanente avec les communautés.



Tableau 4 : Détails des litiges soulevés par les personnes concernées et résolus par IFO

N°	Date de réception litige IFO	Examen du problème	Décisions	Période de Clôture
1	04/12/2019 et 01/01/2020	Réindemnisation de la cérémonie du rituel par IFO en sollicitant la somme de 500 000 FCFA.	Une somme de 350000 a été octroyée à la communauté répartie de la sorte: 50000fcfa pour chaque participant (4 personnes) 100000 Fcfa pour la communauté de Attention et 50000 Fcfa pour celle de Lengoue confert compte rendu du 20 février 2020.	20 février 2020 clôture du litige versement de la somme de 350 000 FCFA à la communauté .
2	14/09/2020	lors de travaux de reouverture du layon limitrophe avec le parc d'Odzala -kokoua et l'UFA Ngombé, les agents COTRAF étaient basés chez la cheffe du village.	compensation de la nappe noire derobee dont les dimensions sont les suivantes:10m long et 4 m de large,	15 septembre 2020 clôture du litige,
3	22/01/2020	Le document de l'achat du terrain a été présenté au plaignant. Démonstrons l'acquisition légale du terrain par l'IFO	Après échange, il a été expliqué que le terrain utilisé pour les plantations fait partir du domaine de IFO, par conséquent pas de dédommagement. Le plaignant n'a pas validé cette approche de solution. IFO a pensé indemniser les cultures qui ont été réévaluées, d'où les négociations pour l'accord sur un montant de 400.000 FCFA pour tout préjudice causé.	Payé pour un montant de 400 000 Fcfa en date du 16 septembre 2020.
4	21/03/2020	Le drainage de sable par IFO au village socochom a détruit un palmier à huile et a perturbé un lieu de rituel.	le palmier à l'huile doit être indemnisé conformément au décret applicable par contre le lieu du rituel ne le sera pas car il est inexistant	Indemnisé pour le palmier à huile pour un montant de 45 000 Fcfa en date du 24 avril 2020;
5	09/07/2020	3 moutons tués à l'aide d'un accident de la voie publique par le véhicule de la sous traitance Jeannot.	Les 3 trois moutons tués ont été indemnisés par le sous traitant jeannot à la hauteur de 40 000fcfa après négociation avec le comité de gestion des caprins.	Accordé sur un montant de 40 000 Fcfa, versé en date du 17 juillet 2020. Négociation à l'amiable.
6	10/08/2020	Dimension hors devis	La réunion entreprise entre l'équipe sociale, opérateur Urbain oniangue et le comité du village par rapport aux accords du CLIP a levé équivoque. D'où renouer des travaux.	Le litige est clôturé, daté du 13 août 2020. Salle de réunion construite et livrée
7	20-23/11/2020	Dédommagement des cultures évaluées à un montant de 1 561 657 FCFA.	La négociation avec les plaignants, arrêtant le montant à 1 429 900 FCFA concernant les deux plaignants soit 1 200 000frs pour le couple ESSENGUE et 229 900frs à Madame KOUOSSO Phostevie	Premier paiement fait le 11/11/2020 pour un montant de 500 000 FCFA pour les deux plaignants, soit 300 000 Fcfa pour le couple ESSENGUE et 200 000 FCFA pour Madame KOUOSSO. Deuxième paiement en date du 02/12/2020, couple ESSENGUE 300 000 Fcfa et 29 900 Madame KOUOSSO. Paiement de la dernière tranche de 600 000frs au couple ESSENGUE en deux phases: 300 000 frs en date du 19/12/2020 et 300 000 frs payer en date du 26/12/2020. Compte soldé

4.5.2 LE CLIP avec les communautés locales et populations autochtones (CLPA)

L'AAC 2020 a concerné 10 villages. L'obtention des accords des populations, le CLIP (Consentement, Libre et Informé au Préalable), afin que la société procède à l'exploitation de la zone forestière concernée, est spécifique aux villages directement touchés par ces activités d'exploitation. Cette démarche se fait en complément des activités du Fonds de Développement Local et en complément des autorisations d'exploitation officielles passées avec l'Administration Forestière. Pour les AAC 2019 et 2020, avant le lancement des activités en forêt, le CLIP a nécessité des négociations d'un montant de 20 millions de FCFA pour des projets divers et 50 millions de FCFA pour le projet de ré-ouverture d'une route vers les villages Attention et Lengoué. Le résultat de cette démarche volontaire de l'entreprise dépend du nombre de villages concernés par chaque AAC, de la taille de population de ces villages et du nombre d'années successives où chaque village est concerné par l'exploitation. De ce fait, chaque accord CLIP a sa particularité.



4.5.3 La Protection des sites avec une importance particulière pour les communautés locales

Pour l'AAC 2020 (Assiette Annuelle de Coupe), **14** sites importants, pour les communautés locales et peuples autochtones, ont été identifiés (7 sites en 2019). Avant chaque mise en exploitation d'une AAC, ces sites importants sont identifiés, cartographiés avec les populations, puis protégés. Ensuite, ces sites particuliers sont intégrés sur les cartes opérationnelles de l'exploitation pour que chaque opération d'exploitation les préserve. Après la fermeture de l'exploitation de l'AAC (2020), une mission de contrôle sera effectuée, en commun avec l'équipe sociale IFO et les guides des villages concernés pour chaque site à préserver.

4.5.4 Le Fond de développement local (FDL)

Depuis 2009 jusqu'en 2020, 185 micros projets/dons ont été financés par le FDL, pour un montant total de 300 Mio de FCFA pour les micro-projets (500 Mio de FCFA ont été versé dans le compte du FDL de 2007 jusqu'en 2020).

En dehors du FDL, IFO a contribué encore en argent et en nature (bois en débités avec le transport vers les villages) et pour le CLIP, comme indiqué ci-dessus. Les projets en 2020 ont concerné la poursuite des projets de 2019 qui n'étaient pas encore fini, entre autre le paiement des enseignants dans certaines villages jusqu'à d'autres sources de financement deviennent disponibles et d'autres projets de développement.



Tableau 5: Paysage sociale – les impacts sociaux

PAYSAGE SOCIAL

Donner de la valeur à la source : nos employés

GRI	N.U. O.D.G. / UN SDGs	Désignation	Unité de mesure	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	Scope
102-7		Employés									IFO, IHC, LCC
		nombre total des employés (incluant les sous-traitants)	No.	1.438	1.253	1.267	1.248	1.218	1.275	1.268	
		nombre total d'employés IFO/ IHC/ LCC *	No.	964	946	967	963	983	1'111	1'069	
		<i>* 2019-2020 : tous les employés ont des contrats permanents, sauf chez IFO (2020: 6 temporaires); 2014-2018 : incluant les contrats temporaires.</i>									
		dont, hommes	No.	919	900	918	911	940	1'072	1'040	
		dont, femmes**	No.	45	46	49	52	43	39	29	
		<i>**Nb. de femmes par poste en 2020: Senior Management: 0 Cadres supérieurs: 4; Employees: 41</i>									
		Top management (inclut dans les cadres)	No.	1	1	1	1	1	1	1	
		Cadres	No.	35	35	35	35	39	33	37	
		Employés	No.	171	152	184	160	189	187	174	
		Ouvriers	No.	758	759	748	768	755	891	858	
		nombre total d'employés IFO	No.	925	908	925	917	955	1079	1046	IFO
102-41		Conventions collectives									IFO
		Nombre total des employés	%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	
202-1, 202-2		Présence sur le marché / salaires									IFO
		Salairé minimum au pays (Rép. du Congo)	EUR	82	82	82	82	82	82	76	
		Niveau de salaire de base (IFO)									
		Hommes	EUR	173	173	173	173	173	173	173	
		Femmes	EUR	173	173	173	173	173	173	173	
		Par rapport au salaire minimum du pays	%	210%	210%	210%	210%	210%	210%	226%	
		Part de cadres supérieurs recrutés dans la communauté locale***	%	58%	58%	56%	55%				
		<i>*** Salariés à temps plein, nés en RoC (IFO) au Cameroun (LCC) ou dans un autre pays africain et disposant du droit légal d'y résider indéfiniment (le statut remplit les critères sur la p. 92 du Rapport de durabilité 2020)</i>	No.	18	18	18	18	-	-	-	IFO & LCC
		Nombre total de cadre supérieurs**	No.	31	31	32	33	-	-	-	



GRI	N.U. O.D.G. / UN SDGs	Désignation	Unité de mesure	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	Scope
403-9		Santé et sécurité									IFO
		Nombre total d'accidents au travail <i>(exclut les blessures mineures; accident sans arrêt de travail)</i>	No.	249	262	150	87	155	132	43	
		Décès liés au travail ^{1a}		0	1	1	1	0	0	0	
		Blessures avec congé temporaire > 4 jours		62	69	51	28	30	29	34	
		Blessures avec congé temporaire ≤ 4 jours		187	192	98	58	125	103	9	
		Taux d'incidence tous les 100 travailleurs ^{1b} <i>(blessures comportant un congé > 4 jours)</i>		6,7	7,6	5,5	3,1	3,1	2,7	3,3	
203-1		Impacts socio-économiques indirects									IFO
		Consultations au Centre Medico-Social de Ngombé	Nb.	12.805	12 493	9 769	15 867	12 398	12 907	9 160	
		Patients à l'hôpital IFO (28 lits)	Nb.	644,0	597,0	519,0	682,0	658,0	544,0	604,0	
		Naissances vivantes par année	Nb.	332,0	321,0	305,0	308,0	297,0	291,0	352,0	
		Mortalité à la naissance au CMS (1^{ère} année) <i>(par rapport au taux de 5% au niveau national)</i>	Nb.	3%	2%	3%	2%	2%	3%	3%	
		Vaccinations par année	Nb.	2.211	2 352	2 433	1 710	1 946	2 238	1 877	
		Fourniture d'eau potable pour la population de Ngombé et l'industrie	m3 (1000 l)	89.460	89.950	94.500	92.700	95.750	106.480	121.800	
		Electricité fournie pour la population de Ngombé	KWh	1.745,6	1.769,7	1.845,2	1.889,2	1.852,2	1.718,5	1.733,8	
404-1		Formations									IFO, IHC, LCC
		Nombre total de formations	No.	3.119	1.909	1.729	2.076	874	1'103	961	
		Nombre moyen de formations par employé / an	No.	3,2	2,0	1,8	2,2	0,9	1,0	0,9	
		Par niveau									
		<i>Cadres</i>	No.	1,0	0,7	2,2	2,9	2,2	1,5	1,1	
		<i>Ouvriers</i>	No.	4,1	2,4	2,0	1,7	1,8	1,5	1,6	
		<i>Administration</i>	No.	0,1	0,6	1,0	4,0	1,4	2,0	2,0	
205-2		Formation axée sur la politique et sur les procédures anti-corruption									IFO, IHC, LCC
		Nombre total d'employés	No.	964	946	967	963	983	1'111		
		Employés concernés formés <i>(nouveaux employés)²</i>	No.	5	13	107	15	108	5		



GRI	N.U. O.D.G. / UN SDGs	Désignation	Unité de mesure	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	Scope	
413	 	Engagements auprès des communautés riveraines et approche participative										
		Projets basés sur les besoins des communautés riveraines ³	No.	16*	16	18	17	19	6	6	IFO	
		<i>* continuation des projets de l'année précédente</i>										
		% d'opérations locales	%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%		
		Réunions avec les communautés et populations autochtones people										
		nombre total de villages	No.	85	85	85	85	85	85	85		
		Villages dans lesquels des réunions ont eu lieu	No.	83	48	56	58	82	64	79		
		Réunions	No.	276	155	172	140	324	197	212		
		Participants	No.	7.119	5.569	5'410	3.838	8'982	5'003	5'433		
		Autochtones	No.	2.149	1.790	1.855	1.444	3.865	2.047	2.274		
Communautés locales (Bantou)	No.	4.970	3.779	3.555	2.394	5.117	2.956	3.159				
dont, Femmes	No.	3.016	2.284	2.350	1.635	4.186	2.185	2.377				
dont, Hommes	No.	4.103	3.285	3.060	2.203	4.796	2.818	3.056				
Élèves dans l'école des populations autochtones (Ngombé)	No.	131	140	100	97	53	52	88				
Visiteurs/lecteurs dans la bibliothèque (Ngombé)	No.	7.148	10.594	10.777	10.175	10.425	21.292	5.525				
413-1	 	Étendue de l'impact									IFO	
		Situation géographique de l'impact	Ha	33.141 ha	32.503 ha	20.376 ha	26.884 ha	27.511 ha	20.146 ha	27.496 ha		
		<i>(zone de récolte annuelle)⁴</i>										
203-1	 	Impacts sur les communautés									IFO	
	 	Nombre total de plaintes enregistrées via des mécanismes formels de plaintes	No.	9	3	7	4	9	6	26		
		dont, déposées et résolues	No.	9	3	7	4	9	6	26		



GRI	N.U. O.D.G. / UN SDGs	Désignation	Unité de mesure	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	Scope
412-2	 	Formations axées sur les droits de l'Homme – employés									IFO, IHC, LCC
		Nombre total des employés	No.	964	946	967	963	983	1'111	1'069	
		Personnes formées sur les droits de l'Homme (<i>tous les postes concernés</i>)	No.	20	25	107	27	111 ⁵	-	-	
		Pourcentage (<i>tous les postes concernés</i>)	%	100%	100%	100%	100%	100%			
410-2	 	Formations sur les droits de l'Homme – personnel de sécurité⁶									IFO
		Eco-gardes	No.	39 ^{8*}	41 ^{**}	45 ^{**}	45 ^{**}	45 ^{**}	40 ⁷		
		Employés ayant reçu une formation (<i>tous les postes concernés</i>) ⁸	No.	12	21	33	13	-	25 ⁹		
		Pourcentage (<i>tous les postes concernés</i>)	%	100%	100%	100%	100%		100%		

^{**} Personnel et encadrement des éco-gardes (exclut la société de gardiennage, gardiens sans armes)

5 LES HAUTES VALEURS DE CONSERVATION (HVC) ET LES ZONES A STOCK DE CARBONE ELEVE (HCS)

Dans le cadre de la bonne gestion de la forêt conformément à la norme FSC, les Hautes Valeurs de Conservation ont été 1) identifiées et 2) des mesures de gestion pour maintenir ou améliorer les caractéristiques de HVC ont été proposées dans le rapport « Identification & Gestion des Forêts à Haute Valeur de Conservation dans l'UFA Ngombé » (2020).¹

5.1 MONITORING (SUIVI-ÉVALUATION) DES HVC (INCL. LES HCS)

Le tableau en annexe (chapitre 7.2) montre les données de monitoring des HVC de l'UFA Ngombé.

Les menaces principales, mesures de gestion et les indicateurs de monitoring sont décrit en détail dans le rapport des FHVC de l'UFA Ngombé (IFO, 2009, 2013 & 2020).

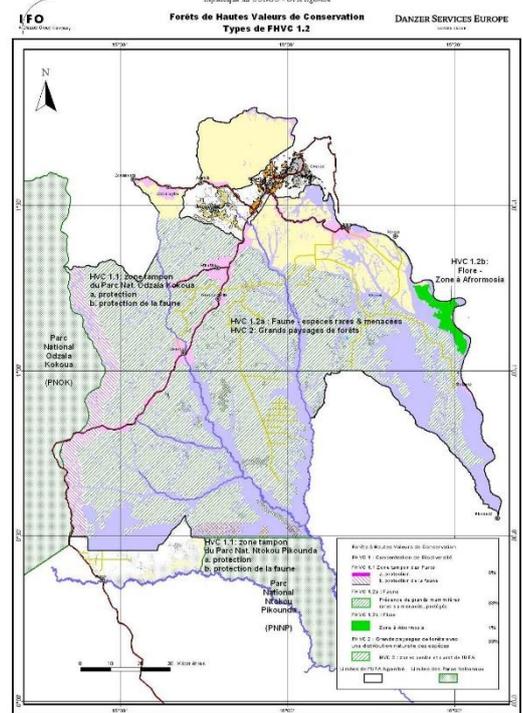
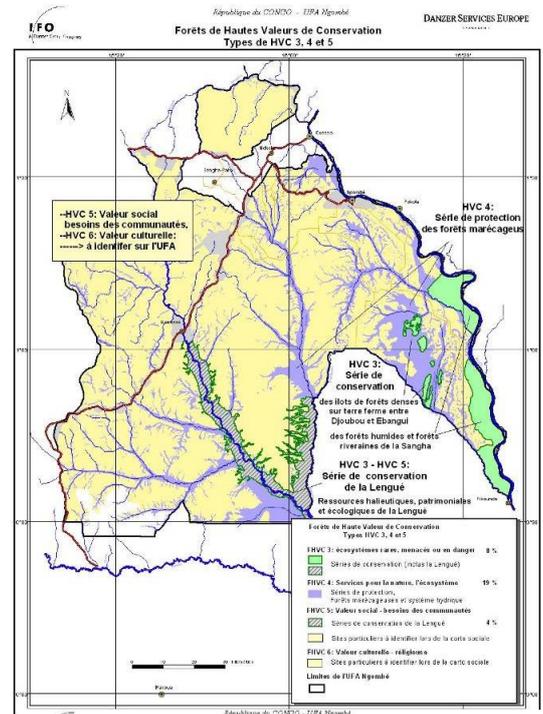
Un résumé de l'identification des HVC et les observations du monitoring sont décrit ci-dessous.

HVC 1. Aires forestières qui contiennent au niveau mondial, régional ou national des concentrations significatives de valeurs de biodiversité

1.1 Aires protégées (zones tampons le long des parcs nationaux)

Le Parc National d'Odzala-Kokoua (PNOK) avec une surface de 1,35 million d'ha, et le parc de Ntokou Pikounda avec une surface de 427'200 ha, sont limitrophes avec l'UFA. Le PNOK est composé d'écosystèmes floristiques et faunistiques similaires à ceux de l'UFA Ngombé, en particulier dans les parties Sud-ouest et Ouest de l'UFA. Le Parc National de Ntokou Pikounda, a des écosystèmes comparables au Sud de l'UFA Ngombé. Les zones limitrophes, à ces Parcs, de l'UFA Ngombé sont considérées comme HVC afin de fournir des zones tampons, en particulier pour éviter le braconnage.

→ Dans assiettes de coupe de 2018 jusqu'à 2020, plusieurs zones proche du parc (PNOK) ont été mise en conservation, additionnelles aux zones de conservation et de protection présentes dans l'UFA (310'000 ha) et aux zones tampon continue le long du parc, le long des rivières, marécages et tourbières. La surface additionnelle protégée de 2016 à 2020 était entre 8 et 15% de la surface des assiettes annuelles de coupe (AAC).



¹ Voir www.interholco.com : **Identification et gestion des Forêts à Haute Valeur de Conservation.** → IFO, 2009, 2013 & 2020, **Identification & Gestion des Forêts à Haute Valeur de Conservation dans l'UFA Ngombé, Rép. du Congo.**

1.2a Espèces rares ou menacées de la faune (le centre et sud de l'UFA - 83% de la surface)

Présence de grands mammifères inscrits dans la CITES, en danger suivant la liste rouge de UICN et protégés par la législation nationale (Gorille, Chimpanzé, Éléphant, Panthère,...)

Le Centre et le Sud de l'UFA sont importants pour les grands mammifères rares ou menacés comme l'éléphant, le chimpanzé et, en particulier, pour le gorille, qui y atteint une densité très élevée. La densité des grands mammifères est moins élevée le long de la route nationale.

→ IFO a signé un protocole d'accord le 6 avril 2020 avec la Fondation African Parcs, qui gère le parc national Odala-Kokoua. Ce protocole d'accord permettra de coopérer sur différentes activités. Le projet financé par l'AFD et le FFEM «Paysage forestier du Nord Congo», est approuvé et a officiellement démarré avec le premier Comité de pilotage le 18 décembre 2020. IFO est dans un processus afin d'obtenir un partenariat et de pouvoir bénéficier de plus de fonds et d'appui technique pour les éco-gardes / la gestion de la faune.

1.2b Espèces rares ou menacées de la flore

La zone à Afrormosia (*Pericopsis elata*), 11'000 ha et d'autres autres essences rares sont protégées ou leur prélèvement est limité. L'UFA Ngombé en général n'est pas exceptionnelle pour sa diversité floristique (peu d'espèces par unité de surface, à cause des forêts clairsemées à Marantacées. Les essences en danger (liste rouge de UICN) ou protégées par CITES et rares dans l'UFA Ngombé sont Afrormosia, Pao Rosa et Douka.

→ Aucune des essences identifiées par IFO comme rares ou menacées a été exploitée dans l'AAC 2020.

1.3 Espèces endémiques :

Aucune espèce endémique pour l'UFA Ngombé n'a été identifiée. Certaines essences rares ou menacés sont protégées sous la HVC 1.2

1.4 Utilisation critique temporaire (refuges)

Certains baïs et yangas, notamment ceux avec une importance pour la faune, sont des refuges et sont protégées, inclut des zones tampon de 50 à 250 m (selon l'importance).

Des migrations se font par l'éléphant entre le Parc (PNOK) et l'UFA, ce qui oblige de protéger l'espèce aussi dans l'UFA Ngombé. Pourtant, une zone critique temporaire (refuge) n'a pas pu être identifiée.

→ Différents Baïs significatif pour la faune ont été identifiées dans l'AAC 2020 et protégées, inclut leur zone tampon.

HVC 2 : Grands paysages de forêts significatifs au niveau mondial, régional ou national où se trouvent des populations viables des espèces présentes naturellement (Partie Centre et Sud de l'UFA, 83% de la surface)

L'UFA est incluse dans les zones référentielles pour des grands paysages de forêts significatifs et exclue des zones particulières (« Biodiversity hotspots » de C.I., « Forêts de Frontière » de W.R.I.). L'UFA fait partie du paysage CARPE Tri national « Dja-Minkebé-Odzala » au Cameroun, Congo, Gabon.

Le centre et le sud de l'UFA sont constitués par de grandes étendues de végétation forestière et par la présence de la faune suivant un modèle naturel de distribution et d'abondance, except la zone le long de la route Nationale N2. Le nord de l'UFA est fragmenté par des centres urbains, des routes et des plantations. Les grands mammifères protégés y sont pratiquement absents.

Forêts à stock de carbone élevées (HCS) :

Le nord de l'UFA est couvert par des forêts denses, avec un stock de carbone plus élevé que le centre et sud-ouest de l'UFA dominé par des forêts claires à Marantacées. Actuellement, l'exploitation se fait dans la zone sud. Les études de



régénération ont montré que la régénération augmente après l'ouverture du sous-bois, qui est fermé par les herbes des familles de Marantacées et Zingibéracées et qui diminuent la régénération naturelle d'arbres (J-F Gillet, 2013 ; P. Miehe, 2015¹). Ceci montre l'effet positive d'une récolte responsable.

Également, il y'a une présence importante de marécages et tourbières (environ 19% de la surface totale), en particulier dans le sud de l'UFA, en connexion avec les grandes étendues de marécages et tourbières du Parc National Ntokou Pikounda.

- IFO exploite actuellement des HVC 2 et des PFI (IFL), selon les nouvelles exigences de la norme FSC, entre autres avec un suivi de la réconstitution / refermeture de la forêt, afin que l'écosystème reste conservée comme dans son état initial. Une partie des IFL, la zone essentielle (core-area) est protégée. Dans les forêts claires à Marantacées, l'exploitation augmente la régénération naturelle et peut créer des forêts plus denses, avec plus de stockage de carbone, par rapport à des zones non exploitées.
- Les tourbières, marécages et zones inondables (280'000 ha) sont protégées et ne sont pas exploitées dans l'entièreté de la concession.
- Les forêts avec un stock de carbone plus élevé au nord de l'UFA seront exploitées suivant les exigences de l'Exploitation à Impact Réduit, avec une émission carbone qui représente environ 5% du stock. La régénération naturelle et l'accroissement permette de reconstituer le stock de carbone initial, ou même de dépasser le stock initial et fixer du CO₂ additionnel entre 10 à 30 ans, pendant la durée de la rotation.
- Aucune déforestation ou activité agricole est autorisée dans la zone de forêt permanente de l'UFA Ngombé (séries de conservation, de protection et de production forestière). En 2020, aucune déforestation non autorisée a eu lieu, suivi par IFO à travers de Global Forest Watch et le contrôle d'éventuels incidences sur le terrain.

HVC 3. Aires forestières qui sont dans ou contiennent des écosystèmes rares, menacés ou en danger, protégées (séries de conservation avec une surface de 88 000 ha, 8% de la surface, incl. une partie des marécages/zones humides.

L'UFA présente de grandes superficies en zones humides écologiquement sensibles (milieux particuliers du point de vue des cortèges floristiques et des habitats privilégiés pour certaines espèces de faune (oiseaux, crocodiles de marais, ...).

- La zone de conservation des ressources halieutiques, patrimoniales et écologiques de la Lengué. Ce type de milieux le long de la rivière Lengué forme un abri pour les poissons et est susceptible de fournir une ressource halieutique autour de laquelle s'organise une économie traditionnelle et vitale pour les populations locales.
- Les forêts riveraines de la Sangha sont couvertes par une mosaïque complexe de forêts sur terre ferme et de zones humides: marécages, zones inondées saisonnièrement, des zones écologiquement riche, mais aussi sensibles.
- Les îlots de forêt dense sur terre ferme entre Djoubou-Ebangui. Le sud de l'UFA est couvert par d'immenses étendues de forêts inondées, avec des poches de forêts sur terre ferme, limitrophes des grandes étendues marécageuses et des tourbières de Pikounda.
- Certains baïs (clairières) et yangas (étangs) avec une importance particulière pour la faune.

Il est à noter qu'en plus des zones de conservation qui contiennent en partie des marécages/tourbières, toutes les autres zones marécageuses et les tourbières dans l'UFA Ngombé sont inclus dans la série de protection (environ 19% de la surface) et protégées afin d'éviter l'impact sur ses zones sensibles.

¹GILLET Jean-François (2013). *Les forêts à Marantaceae au sein de la mosaïque forestière du Nord de la République du Congo : origines et modalités de gestion* (Thèse de doctorat), Université de Liège - Gembloux Agro-Bio Tech, 194 p, 30 tabl., 50 fig. Paul Miehe, 2015, *Assessment of natural regeneration on skid trails in dense and transition Marantaceae forests in the North of the Republic of Congo*, Master Thesis, Technische Universität München, Allemagne.

→ Différents Baïs significatif pour la faune ont été identifiées dans l’AAC 2020 et protégées, inclut leur zone tampon.

HVC 4. Aires forestières qui offrent des services de la nature fondamentaux dans des situations critiques

4.1 Forêts critiques pour la protection hydrique - série de protection des forêts marécageuses (196'000 ha) ou 17% de la surface.

Les milieux sensibles dans l’UFA Ngombé, où la forêt fournit des services de base pour la nature dans des situations critiques, correspondent aux zones marécageuses et aux bordures des cours d’eaux.

→ Ces zones, comme indiqués avant, sont protégées et ne sont pas exploitées. Les zones tampons ont été délimitées dans l’AAC 2020 et protégée de l’exploitation.

4.2 Forêts critiques pour la protection contre l’érosion

Les reliefs de l’UFA sont en général peu prononcés. Localement, des forêts sur de fortes pentes peuvent exister dans l’UFA Ngombé. De ce fait, celles-ci sont identifiées lors de des inventaires d’exploitation. Les zones avec pentes sont présentes dans le nord de l’UFA Ngombé et peu présente dans la zone actuelle d’exploitation, UFP 3 (2017-2021).

4.3 Barrières contre les incendies

Vu le caractère humide et naturel des forêts, les forêts denses constituent des barrières naturelles contre les incendies. Les incendies début 2016, d’origine naturelle (el Nino), ont principalement eu lieu dans les forêts claires à marantacées.

→ Le monitoring des incendies dans l’UFA Ngombé se fait par l’inscription des limites de la forêt sur le site de Global Forest Watch, l’alerte de feu et de déforestation. Des incendies mineurs (<300 ha) ont eu lieu en 2019 et 2020, mais l’étendu était limitée et l’incendie ne s’est pas propagé. La caractéristique des forêts à marantacées est, comme les savannes, qu’ils sont entretenus par des incendies, en particulier dans les zones plus sèches. Une étude sur l’origine des forêts à Marantacées est en cours par le CIRAD, afin de mieux comprendre leur origine et dynamique.

HVC 5. Aires forestières qui sont fondamentales pour satisfaire les nécessités (besoins) essentielles des communautés

Il concerne la série de conserv. de la Lengué et des sites particuliers pour les communautés locales et populations autochtones, entre autre dans la série de développement communautaire (4% de la surface de l’UFA).

- La série de conservation des ressources halieutiques, patrimoniales et écologiques de la Lengué La rivière Lengué, et les forêts marécageuses associées, constituent des ressources halieutiques autour desquelles s’organise une économie largement traditionnelle et vitale pour les populations locales
- L’identification des sites particuliers en ce qui concerne les besoins de la population locale et les peuples autochtones (en particulier les PFNL, étangs de pêche, campements, ...) est effectuée par la cartographie sociale, avant le passage de l’exploitation forestière. Une planification sur l’ensemble de l’UFA est inadaptée en raison du caractère provisoire de certains sites, le nombre d’informations et la dynamique très mouvante des populations humaines.

→ La cartographie participative a été effectué et les sites identifiés ont été protégés. Aucune incidence de dommage au sites protégés n’a été rapporté en 2020.

HVC 6. Aires forestières qui sont critiques pour l’identité traditionnelle et culturelle des communautés locales

Certains sites particuliers pour les populations riveraines et autochtones, notamment des sites sacrés et des anciens villages, ont été identifiés dans l’Etude socio-économique de l’UFA Ngombé (§ 6.2., carte 7 et 8). Des études détaillées pour l’identification des sites particuliers pour la population locale et autochtone sont effectuées, par la cartographie sociale pour les raisons évoquées ci-dessus.



Une surveillance annuelle est conduite pour évaluer l'efficacité des mesures destinées à maintenir ou améliorer les caractéristiques des Hautes Valeurs de Conservation (HVC).

→ La cartographie participative a été effectuée et les sites identifiés ont été protégés. Aucune incidence de dommage au sites protégés n'a été rapporté en 2020.

6 LES CERTIFICATS FORESTIERS

IFO a passé en Novembre 2020 avec succès les audits de renouvellement des certificats FSC™ (FM/CoC), Legal Source™ et FSC Chaîne de contrôle (Chain of Custody / CoC). Les audits sont effectués par le bureau d'audit 'Preferred by Nature' (ex NEPCon). IFO n'a pas reçu des non-conformités pour LegalSource™ et la Chaîne de contrôle FSC, six non-conformités mineures et 4 observations pour le certificat FSC FM/CoC. IFO a résolues toutes les non conformités et observations de l'année précédente et quatre sur six des non conformités de 2020 ont déjà été fermées.

→ IFO était la première société auditée avec une des nouvelles norme FSC Gestion Forestière en Afrique Centrale, celle de la Rép. du Congo publiée en Oct. 2020¹, conforme à la nouvelle norme internationale FSC Gestion forestière (2015; 2018)².

¹ FSC-STD-COG-02-2020 2-0 FR approuvé le 29 Juillet 2020, publiée en Octobre 2020.

² FSC-STD-01-001, V 5.2 (2015) FSC Principles and Criteria for Forest Stewardship et FSC-STD-60-004-20 V2-0 International Generic Indicators (2018)

7 ANNEXES

7.1 INDICATEURS DE SUIVI DE LA NORME FSC GESTION FORESTIERE POUR LA RÉP. DU CONGO APPLIQUÉ À IFO¹

7.1.1 PRINCIPE 8 - Annexe F de la norme FSC (Rép. du Congo)

Exigences en matière de suivi	Conformité / procédures appliquées	Références / Documents IFO
1) Identification et description des impacts environnementaux des activités de gestion:		
i.-ii. Les résultats des activités de régénération pour les forêts* plantées et ii. l'utilisation d'espèces bien adaptées du point de vue écologique pour la régénération	N. A. La gestion est basé uniquement sur la régénération naturelle	
iii. Le caractère invasif ou les autres impacts négatifs associés aux espèces exo-tiques* au sein et en dehors de l'Unité de Gestion* (Cr.* 10.3) ;	N.A. Aucune espèce exotique, invasive, n'a été constaté dans l'UFA	
iv. L'utilisation d'organismes génétiquement modifiés* (Cr.* 10.4)	N.A. Il n'y a pas d'OGM dans l'UFA ou la zone.	
v. Les résultats des activités de sylviculture* (Cr.* 10.5) ;	N.A. La gestion est basé uniquement sur la régénération naturelle	
vi. Les impacts négatifs sur les valeurs environnementales* résultant de l'utilisation d'engrais* (Cr.* 10.6)	N.A. Aucune utilisation d'engrais.	
vii. Les impacts négatifs résultant de l'utilisation de pesticides (Cr.* 10.7)	N.A. Aucune utilisation de pesticides en forêt.	
	Sur le site industrielle, des procédures assurent l'utilisation des produits chimiques conformes avec la norme FSC et la législation en vigueur.	P6c1_Analyse des risques des produits de traitement de bois_V2_Oct 2020 IFO_66-10-V5_Proc_Produits Chimiques_18 Nov 15 IFO_66-22-V2_Liste Produits chimiques_21 Janv 18 IFO-61-15-v5_USINE_ Impacts Environnementaux et Risques Securite_28 Oct 2017
viii. Les impacts négatifs résultant de l'utilisation d'agents de lutte biologique (Cr.* 10.8);	N.A. Aucune utilisation d'agents de lutte biologique.	

¹ FSC-STD-ROC-01-2020 Norme FSC pour la certification des forêts de la République du Congo

Exigences en matière de suivi	Conformité / procédures appliquées	Références / Documents IFO
ix. Les impacts du développement des infrastructures, des activités de transport et de la sylviculture sur les espèces rares et menacées*, les habitats*, les écosystèmes*, les valeurs du paysage*, l'eau et les sols (Cr.* 10.10) ;	Suivi des activités EFIR (mensuelle et annuelle):	IFO-92-01-v9_UFA Ngombé - FHVC_Oct 2020, Chapitre 4.2 et Tableau 2.
	- de l'ouverture des routes (la largeur et la longueur est minimisée);	IFO_81-v3_Programme de suivi FORET
	- de la fermeture des routes post exploitation ;	
	- du contrôle de l'accès pour toutes les routes d'exploitation, inclut des contrôles par les éco-gardes ;	
x. L'impact de la récolte et de l'extraction de bois sur les produits forestiers non ligneux*, les valeurs environnementales*, les déchets de bois marchands et les autres produits et services (Cr.* 10.11);	Suivi par les activités EFIR (mensuelle et annuelle):	- IFO-92-01-v9_UFA Ngombé - FHVC_Oct 2020. Ch. 4.2 et Tableau 2
	- de l'érosion, éventuellement réhabilitation des zones dégradés ;	
	- de la densité maximum d'exploitation et le respect des arbres protégées et des semenciers;	
	- du respect des zones tampons;	
xi. L'élimination des déchets de façon écologiquement appropriée (Cr.* 10.12).	Suivi par le service HSE que :	IFO_61-5_Manuel EFIR - Foret_v5_2020 09-01
	- Tous les déchets sont rammenés au site industrielle de Ngombé, acheminé vers le site de décharge approuvé par l'EIE.	IFO_67-02-V6 Liste des Déchets_Déc 2018 (incl. procédure de gestion)
	- Les déchets dangereux, comme les produits chimiques, hydrocarbures, batteries, sont acheminés vers des centres agréés au Congo.	IFO-61-13-v6_FORET_Impacts Environnementaux et Risques Securite_28 Oct 2017
		IFO-61-15-v5_USINE_Impacts Environnementaux et Risques Securite_28 Oct 2017
2) Identification et description des impacts sociaux des activités de gestion (cf. Ind. 8.2.1)		
i. La preuve des activités illégales ou non autorisées (Cr.* 1.4) ;	Cf. le plan de gestion (Ch. 4.1.3 Règles de gestion pour la protection de l'UFP 3 contre des activités illégales). Suivi par la procédure activités illégales, inclut les patrouilles par les éco-gardes.	- IFO-FSC_P1c5-01_v3_Procedure activites illegales_ 10 Juin 18 - Plan de Gestion UFP 3 (2016-2021)
ii. La conformité avec les lois nationales* et les lois locales* en vigueur ainsi que les conventions internationales et les codes de bonnes pratiques obligatoires* ratifiés* (Cr.* 1.5) ;	Un audit interne annuel, et un audit externe par le bureau d'audit se fait afin de contrôler la conformité légale et la conformités avec les conventions et codes de bonnes pratiques.	IFO-Foret&Prod_32-02 CG v09_Legal compliance_Conflict FSC_Dec 2020 E06-DSE-AFR-010 Legislation-bibliography - CG IFO-P1c1_01_v6_Procedure veille legislation_22Aout19.docx
iii. La résolution des conflits et des doléances (Cr.* 1.6, Cr.* 2.6, Cr.* 4.6) ;	Suivi par les procédures de gestion de doléance, et mise en oeuvre par l'équipe sociale et la Direction Environnement, Sociale, Certification de IFO.	
iv. Les programmes et activités concernant les droits des travailleurs* (Cr.* 2.1) ;	Suivi par le service du personnel et la Direction Environnement, social, certification de IFO.	PG UFP 3 : Plan de Gestion UFP 3 (2016-2021)



Exigences en matière de suivi	Conformité / procédures appliquées	Références / Documents IFO
v. L'égalité homme/femme*, le harcèlement sexuel et la discrimination sexuelle (Cr.* 2.2) ;	Suivi par le service du personnel (procédure de recrutement, procédure de plaintes (intégrité line). Tous les salaires au République du Congo sont pareils pour l'homme et les femmes (aucune distinction et paiement suivant la Convention collective du Congo et l'Accord d'établissement (2020) signé avec les syndicats et délégués du travail.	IFO_FSC_P4_01-v5_Procédure de recrutement_19 Juillet 19 FSC_P1-01-V4_IHC-Politique-INTERHOLCO_IFO_16 Janv 18
vi. Les programmes et activités concernant la santé et la sécurité au travail (Cr.* 2.3) ;	Indiqué suivant le tableau dans le plan de gestion de l'UFP 3 (Annexe 2) et le plan d'aménagement.	PG UFP 3 : Plan de Gestion UFP 3 (2016-2021)
vii. Le paiement des salaires (Cr.* 2.4) ;		FSC_P1-01-V4_IHC-Politique-INTERHOLCO_IFO_16 Janv 18
viii. La formation des travailleurs* (Cr.* 2.5) ;	Indiqué suivant le tableau dans le plan de gestion de l'UFP 3 (Annexe 2) et le plan d'aménagement.	PG UFP 3 : Plan de Gestion UFP 3 (2016-2021) +==> Plan de formation 2020
ix. En cas d'utilisation de pesticides*, la santé des travailleurs* exposés aux pesticides* (Cr.* 2.5 et Cr.* 10.7) ;	N.A. en forêt, aucune utilisation de pesticides; Pour l'usine, les procédures sont mise en oeuvre par le service hygiène et sécurité au travail, et des contrôles réguliers sont fait de l'application de la procédure, inclut des contrôles médicales.	Procédure utilisation et stockage des produits chimiques
x. L'identification des populations autochtones* et des communautés locales* et leurs droits légaux* et coutumiers* (Cr.* 3.1 et Cr.* 4.1) ;	Indiqué suivant le Tableau 9 du Plan de Gestion de l'UFP 3 et le plan d'aménagement.	PG UFP 3 : Plan de Gestion UFP 3 (2016-2021)
xi. La pleine mise en œuvre des termes figurant dans les accords contraignants* (Cr.* 3.2 et Cr.* 4.2) ;	Le cahier de charges a été finalisé; Les projets du Fond de Développement Locale et les accords CLIP sont suivi par IFO et des missions externes par l'ONG CDHD.	IFO_3-4_04_v3_Procedure CLIP_20 Oct 20
xii. Les relations avec les populations autochtones* et les communautés locales (Cr.* 3.2, Cr. 3.3 et Cr.* 4.2) ;	Indiqué dans le Plan de Gestion de l'UFP 3 (ch. 7.1) et le plan d'aménagement.	PG UFP 3 : Plan de Gestion UFP 3 (2016-2021)
xiii. La protection* des sites d'importance culturelle, écologique, économique, religieuse ou spirituelle pour les populations autochtones* et les communautés locales* (Cr.* 3.5 et Cr.* 4.7)	IFO applique les procédures de cartographie participatives afin d'identifier et protégées les sites. L'application est suivi, également par l'ONG CDHD.	PG UFP 3 : Plan de Gestion UFP 3 (2016-2021)
xiv. La persistance de Paysages Culturels Intacts* et des valeurs associées d'importance pour les peuples autochtones (Cr. 3.1 et Cr. 3.5) ;	N.A.: Non identifiés dans le contexte du Bassin du Congo. Cet aspect est prise en compte par l'identification des sites d'importance particulière et des HVC 5 et 6.	
xv. L'utilisation du savoir traditionnel* et de la propriété intellectuelle dans le cas de la commercialisation des produits traditionnels* (Cr.* 3.6 et Cr.* 4.8) ;	N.A.: Il n'y a pas de commercialisation de produits traditionnels par IFO.	



Exigences en matière de suivi	Conformité / procédures appliquées	Références / Documents IFO
xvi. Le développement social et économique local (Cr.* 4.2, Cr.* 4.3, Cr.* 4.4, Cr.* 4.5) ;	Indiqué dans le Plan de Gestion de l'UFP 3 (ch. 7.5) et le plan d'aménagement. IFO met en oeuvre les projets du FDL (Fond de Développement Local) avec le plateforme de concertation. IFO met également en oeuvre des projets spécifiques dans le cadre des accords CLIP.	PG UFP 3 : Plan de Gestion UFP 3 (2016-2021)
xvii. La production de bénéfices et / ou de produits diversifiés (Cr.* 5.1) ;	IFO produit du bois d'oeuvre, des produits transformés et met à disposition des CLPA le bois pour la construction et la production de charbon de bois. IFO fait partie du ER-P Sangha-Likouala du Forest Partnership facility afin d'éviter les émissions et recevoir des crédits carbone.	Charbonniers Ecosystem services couts & benefices env-soc & BU 2021-2025_v 2020 12
xviii. Les récoltes annuelles réelles de produits forestiers ligneux comparées aux récoltes projetées (Cr.* 5.2) ;	Suivi par les rapports 'KPI-Forêt', Bilan annuel de l'exploitation et Bilan à la fin de chaque UFP.	IFO_harvest break-down_UFP 3_extrait BILAN
xix. Le recours à la transformation locale, aux services locaux et à la fabrication locale à valeur ajoutée (Cr.* 5.4) ;	85% de bois est transformé localement, inclut des produits de 2ème transformation.	
xx. La viabilité économique* à long terme* (Cr.* 5.5); et	La viabilité économique est suivi par la direction de IFO et le groupe INTERHOLCO (Budget-Actual).	PG UFP 3 : Plan de Gestion UFP 3 (2016-2021) Ecosystem services couts & benefices env-soc & BU 2021-2025_v 2020 12
xxi. Les Hautes Valeurs de conservation* 5 et 6 identifiées dans le Cr.* 9.1.	Voir les indicateurs dans le document attaché concernant les HVC.	IFO-92-01-v9_UFA Ngombé - FHVC_Oct 2020
3) Identification et descriptions des changements des conditions environnementales, y compris le cas échéant :		
i) Le maintien et/ou l'amélioration des services écosystémiques* (Cr.* 5.2) (lorsque L'Organisation* évoque à des fins promotionnelles son engagement auprès du FSC pour la fourniture de services écosystémiques*, ou reçoit des paiements pour la fourniture de services écosystémiques*) ;	N.A., sauf pour le Carbone, IFO participe dans le Programme de réduction d'émissions Sangha-Likouala du Fond Carbone (Banque Mondiale) et suit les règles d'exploitation forestière à impact réduit. Un suivi des mesures EFIR est fait afin de se conformer et diminuer les émissions carbone.	
ii) Les valeurs environnementales* et les fonctions des écosystèmes* y compris la capture et le stockage du carbone (Cr.* 6.1) ; et l'efficacité des actions identifiées et mises en oeuvre pour prévenir, atténuer et réparer les impacts négatifs sur les valeurs environnementales* (Cr.* 6.3) ;	Voir ci-dessus pour le Carbone.	MEAI Usine, forêt, base-vie
iii) Les espèces rares et menacées*, et l'efficacité des actions mises en oeuvre pour les protéger ainsi que leurs habitats*(Cr.* 6.4) ;	Suivi par le rapportage sur les HVC (dernier chapitre du rapport) et un suivi sur la protection des espèces rares et protégées pendant la préparation du PAO.	IFO-92-01-v9_UFA Ngombé - FHVC_Oct 2020 IFO_UFA Ngombé - ecosystemes representatifs_v4_Nov 2018

Exigences en matière de suivi	Conformité / procédures appliquées	Références / Documents IFO
iv) Les aires-échantillons représentatives* et l'efficacité des actions mises en œuvre pour les conserver* et/ou les réhabiliter* (Cr.* 6.5) ;	Des écosystèmes représentatives ont été maintenus dans les séries de conservation et protection. Des zones additionnelles, par exemple long du Parc National, ont encore été ajoutées récemment.	IFO_UFA Ngombé - ecosystèmes représentatifs_v4_Nov 2018
v) Les espèces natives* et la diversité biologique* naturellement présentes ainsi que l'efficacité des actions mises en œuvre pour les conserver* et/ou les réhabiliter* (Cr.* 6.6) ;	Indiqué dans le Plan de gestion, Ch. 5 gestion de la faune et 4.1.3 Règles de gestion pour la protection de l'UFP 3 contre des activités illégales (braconnage, implantation des campements et villages anarchiques).	PG UFP 3 : Plan de Gestion UFP 3 (2016-2021)
vi) Les cours d'eau, les plans d'eau*, la quantité et la qualité de l'eau et l'efficacité des actions mises en œuvre pour les conserver* et/ou les réhabiliter* (Cr.* 6.7) ;	Suivi par les contrôles poste exploitation, suivant le Manuel EFIR.	IFO_61-5_Manuel EFIR - Forêt_v5_2020 09-01
vii) Les valeurs du paysage* et l'efficacité des actions mises en œuvre pour les maintenir et/ou les réhabiliter* (pour les forêts plantées), Cr.* 6.8 ;	N.A. pour la gestion de la forêt naturelle	
viii) La conversion des forêts naturelles* en plantations* ou la conversion en vue d'un usage non-forestier* (Cr.* 6.9) ;	N.A. la conversion de la forêt n'est pas autorisée dans l'UFA, la zone de forêt permanente. Un suivi de la déforestation et la conversion se fait sur GFW et par des contrôles sur le terrain, le long des limites de la série de développement communautaire.	
ix) Le statut des plantations* établies après 1994 (Cr.* 6.10) ; et	N.A. forêt naturelle	
x) Les Hautes Valeurs de Conservation* 1 à 4 identifiées dans le Cr.* 9.1 et l'efficacité des actions mises en œuvre pour les maintenir et/ou les améliorer.	Voir le dernier chapitre du rapport.	- IFO-92-01-v9_UFA Ngombé - FHVC_Oct 2020. - voir ce rapport, Ch. Hautes Valeurs de Conservation



7.1.2 PRINCIPE 9 - Annexe H de la norme FSC (Rép. du Congo), Évaluation des zones essentielles des paysages forestiers intacts et mesures applicables

Liste des mesures EFIR, non visibles sur images satellites, contribuant à la limitation des impacts directs et indirects de l'exploitation forestière dans le Bassin du Congo et appliquées par IFO (et d'autres sociétés certifiées).

Mesures EFIR (Exploitation forestière à Impact Réduit)	Mesures mises en œuvre par IFO
ROUTES	
Largeur des routes : Limitation des largeurs de défrichement des routes à 26 m (route secondaire) / 33m (route principale)	Ouverture de la canopée temporaire et limitée
Protection du sol :	
Limitation des pentes sur les routes permanentes	Éviter l'érosion et/ou réhabilitation
Dispositifs anti érosion sur tous les types de routes ouvertes (exutoires, fosses de sédimentation, billes en bordure de ponts) et suivi des ouvrages	
Dispositifs spécifiques facilitant la réhabilitation à la fermeture des pistes (merlonnage, tranchée de déviation, démantèlement)	
Franchissements des cours d'eaux :	Re-fermeture de la canopée / de la route après 3-5 ans
Eviter des traversées de cours d'eau tant que possible. En cas de franchissements des cours d'eau (par des ponts ou digues), construction avec les règles de l'art	Minimiser l'impact sur les cours d'eaux, éviter l'ensablement, que la forêt en amont soit affectée par la stagnation d'eau, ...
- Démantèlement des ponts sur les cours d'eau, après l'exploitation	
Planification des routes :	Minimiser l'impact des routes sur les zones sensibles.
- prévoir les routes loin des aires protégées ;	
- construire les routes dans des habitats spécifiques (forêt à canopée ouverte par ex.)	
- respecter les habitats particuliers, éviter les zones sensibles (zones tampon, baïs...).	
Réutiliser au maximum les anciennes routes	
Protection de la faune:	
Limitation des accès, contrôle aux barrières et fermeture des routes à la fin de l'exploitation de la zone	Minimiser l'impact des routes.
Structure de la forêt	
Identification et protection des tiges d'avenir et maintien d'un certain nombre de semenciers, protection des essences sensibles	Minimiser l'impact sur les tiges d'avenir, en particulier pour les essences exploitées
Définition d'un diamètre maximal de coupe pour maintien des arbres monuments	Maintien des arbres monuments
Définition de zones tampons autour des grosses rivières au sein desquelles l'exploitation est interdite. Interdiction d'abattre des arbres pouvant tomber dans les cours d'eau	Minimiser l'impact sur des zones sensibles (rivières, zones humides), éviter l'érosion, l'ensablement, la sédimentation
Optimisation des pistes de débardages et protection des tiges d'avenir le long des pistes de débardage.	Minimiser la surface affectée, et, protéger en particulier les essences exploitées
Limitation du nombre de tiges exploitables à l'hectare	Minimiser l'impact sur la structure de la forêt
Optimisation de l'emplacement des carrières par rapport aux zones sensibles / réhabilitation	Minimiser l'impact sur des zones sensibles, éviter l'ensablement
Protection du sol	
Eviter que le débardage et les parcs compactent le sol, que des ornières profondes soient créées	Minimiser l'impact ou réhabilitation après l'exploitation
Pollution	
Gestion responsable des hydrocarbures et des déchets afin d'éviter la pollution	Éviter la pollution en forêt par les hydrocarbures et les autres déchets
Intégrité du massif et de la faune	

Mesures EFIR (Exploitation forestière à Impact Réduit)	Mesures mises en œuvre par IFO
Surveillance de la CFAD/UFA au niveau des limites par patrouilles pédestres, identification systématique des écarts et implication de l'administration	Minimiser l'installation des champs et/ou campements anarchiques en forêt (en dehors de la zone attribuée pour l'agriculture)
Définition des zones agricole, de la Série réservées aux communautés locales et suivi des fronts agricoles	
Plateforme de concertation permanente avec la population	Idem, et minimiser l'impact sur la faune par la chasse/ le braconnage
Règlementation intérieure interdisant la chasse et le transport des produits de la chasse.	Minimiser l'impact sur la faune par la chasse/ le braconnage.
Contrôle internes des véhicules	
Eco-gardes et patrouille LAB motorisée	
Fermeture des accès (parfois, maintenir des routes pour le contrôle du braconnage)	
Approvisionnement en protéine pour les travailleurs	
Sensibilisation et formation employés/villageois	

Principe 9, Annexe K : Les stratégies de gestion pour protéger les HVC dans les paysages Forestiers Intacts en dehors des zones essentielles*.

Indicateur	Référence / norme IFO
- La planification du réseau routier forestier en considérant la présence des Hautes Valeurs de Conservation* spécifiques;	IFO Manuel EFIR, IFO/ IHC Rapport de monitoring
- La diminution de la densité des routes, en particulier en bordure des Aires Protégées (AP) et le respect d'une zone tampon de 1000m sans route en bordure des AP;	Mise en conservation des zones à côté du Parc Odzala-Kokua
- L'instauration d'une densité maximale (2,5tiges/ha calculé à l'échelle d'une parcelle de 50ha) pour l'exploitation;	IFO Manuel EFIR, IFO/ IHC Rapport de monitoring
- L'instauration d'un diamètre de 2m maximal d'exploitation;	IFO Manuel EFIR, IFO/ IHC Rapport de monitoring
- La réhabilitation des pistes de débardage dégradées et des parcs en cas de compaction et ornières significatives;	IFO Manuel EFIR, IFO/ IHC Rapport de monitoring
- La réutilisation des routes lors des prochaines rotations dans la mesure du possible;	N.A. - prochaine rotation
- La limitation de la largeur des routes et l'adaptation des dimensions du réseau routier à la saison et à la ressource exploitable; Route Principale : 25 m (Terrassement 10 m, Éclairage 2 x 7.5 m) Route Secondaire : 23 m (Terrassement 8 m, Éclairage 2 x 7.5 m)	IFO Manuel EFIR, IFO/ IHC Rapport de monitoring
- La fermeture des routes secondaires et le contrôle de l'accès aux voies principales, par des mesures appropriées, en concertation avec les structures en charge de la gestion ODEF;	IFO Manuel EFIR, IFO/ IHC Rapport de monitoring
- Le monitoring de la déforestation et d'autres perturbations par les images satellites, les drones ou d'autres outils;	Souscription sur GFW; IFO/ IHC Rapport de monitoring
- Le renforcement des mesures de lutte contre le braconnage prévues dans le critère 6.6 (6.6.4, 6.6.5, 6.6.6, 6.6.7, 6.6.8) ;	IFO Manuel EFIR
- Le renforcement des mesures de lutte contre la récolte/ exploitation illicite du bois ;	
- Le suivi spécifique de l'impact de l'exploitation, en particulier sur la faune ; sur le couvert végétal et sur la dynamique forestière;	Suivi viande de brousse à Liouesso, PK 17, ... ; Suivi des placettes permanents; Sentier botanique
- Le suivi de la recolonisation des routes et la réhabilitation si la recolonisation est insuffisante, en particulier pour les routes secondaires.	suivi avec règles EFIR post exploitation

7.2 LES HAUTES VALEURS DE CONSERVATION DANS L'UFA NGOMBÉ – INDICATEURS DE SUIVI

PAYSAGE ENVIRONNEMENTAL

Les Hautes Valeurs de Conservation dans l'UFA Ngombé

HVC	Indicateurs de monitoring	2020	2019	2018	2017	2016	2015	Menaces principales- résumé	Mesures de gestion- résumé
HVC 1.	Valeurs de biodiversité significatives								
1.1	Aires protégées								
	- monitoring de la gestion de la faune (HVC 1.2a)							- dépassement potentiel de la limite du PNOK	- gestion de la faune (voir HVC 1.2a)
	- nb.d'activités illégales et de dépassements des limites	0	0	0	0	0	0		- zonage de la faune dans la zone - contrôle des activités illégales / limites
	► Evaluation 2020 : La limite avec le PNOK a été ouverte et une zone tampon a été ouverte à 100 mètre de cette limite.								
1.2a	Espèces rares ou menacées de la faune								
++	Monitoring de la gestion de la faune :							- abattage des espèces protégées, braconnage d'autres espèces;	<u>gestion de la faune (-5.1.5):</u>
Centre & Sud	- efficacité des Eco-gardes:								- contrôle de l'accès des routes et fermeture après l'exploitation ; - lutte anti-braconnage (éco-gardes); - zonage de la chasse.
	- nb. d'infractions de braconnage (espèces protégées / autres espèces)	131	126	167	201	181	141	- invasion de la forêt par des braconniers, installation des campements sur les routes;	
	- nb. de campements détruits	57	88	60	59	72	54		
	- nb. de saisies (armes, chargeurs, motos, vélos, ...)	446	1120	1382	257	430	131		
	- nb. de câbles (pièges) récupérés	51.450	16.861	26.679	29.289	19.218	8.313		
	► Evaluation 2020 :								
	La plupart d'effort des éco-gardes est centré sur des patrouilles / postes fixes, notamment pour contrôler l'accès des routes.								
	Pour plus de détails, concernant les résultats annuels de monitoring de l'EFIR, voir « PROGEPP_Programme de suivi FAUNE_2015-2020" »								
	- nb. d'infractions des employés IFO en matière de faune ;	1	0	0	0	0	2	idem	- règles strictes à IFO contre le braconnage et le transport des produits de la chasse / chasseurs;
	- monitoring de l'impact de la chasse sur 2 villages de l'UFA, étude ciblée sur les céphalophes: taux d'effort, espèces, âge des animaux chassés au village;								
	Évaluation selon l'âge des céphalophes (% des prises)								
	Site de Zoulaboth								
	Jeunes	-	10%	5%	26%	8%	6%		
	Sub-adulte	-	10%	2%	42%	36%	39%		
	Sous-tot.	-	20%	7%	35%	44%	45%		
	Adulte	-	80%	52%	30%	56%	55%		
	Vieux	-		0%	0%	0%	1%		
	Total de mesures	-	50 nb	44 nb	886 (kg)	2395	2401		



HVC	Indicateurs de monitoring		2020	2019	2018	2017	2016	2015	Menaces principales- résumé	Mesures de gestion- résumé
Site de PK 17 (2018-2020); NGB (2015-2017)	Jeunes		2%		7%	31%	40%	34%		
	Sub-adulte		15%		18%	46%	43%	42%		
	Sous-tot.		17%		18%	40%	82%	75%		
	Adulte		73%		55%	22%	16%	23%		
	Vieux		10%		0%	0.2%	1%	2%		
	Total de mesures		N.M.	N.M.	73 nb	1 814 (kg)	4114	3891		
Site de Liouesso	- Jeunes		4%	5%	5%	0%	1%	4%		
	Sub-adulte		25%	15%	17%	31%	27%	32%		
	Sous-tot.		29%	20%	22%	15%	28%	36%		
	Adulte		68%	72%	44%	67%	72%	64%		
	Vieux		2%	8%	8%	0%	0%	0%		
	Total de mesures			N.M.	110 nb	1 255	1407	1153		
- abondance (inventaire) de la faune pré & post-exploitation			-->activité remplacé par l'inventaire sur toute l'UFA, environ chaque 5 ans (cf. inventaire 2001-2004; 2007; 2014)							
► Evaluation 2020 : L'étude effectuée depuis 2008 ne montre pas d'effet significatif de l'exploitation sur l'abondance de la faune.										
- évaluation des mesures EFIR			8,3%	7,3%	8,6%	7,0%	9,4%	8,7%	- impacts potentiels de l'exploitation: destruction des habitats, fragmentation.	- EFIR: protection des habitats, des zones sensibles, mesures pour conserver la structure de la forêt, diminution de l'impact du débardage
► Evaluation 2020 :										
Conforme ce rapport de monitoring , la surface affectée par l'exploitation est proportionnelle avec le volume (ou l'effectif) par ha exploité. Néanmoins, le rapport montre que les mesures EFIR sont bien appliquées et que l'impact de l'exploitation sur la forêt résiduelle est minimal à cause d'un suivi rigoureux des mesures EFIR.										

1.2b Espèces rares ou menacées de la flore

+	- monitoring du Plan d'amén. après chaque UFP (5ans), et des PAO (annuel)	Vol. bruts inv. d'exploitation / Vol. bruts plan d'aménag.							- exploitation abusive des essences rares ou menacées ;	- plan d'aménag.: assurer la reconstitution par l'augmentation du DMA ;
		Acajou	Afrormosia	Aniégré	Ayous	Douka	Doussié	Pau rosa		
		194 / 0	1502 / 0	29 / 0	0 / 0	68 / 0	0 / 0			
		20 / 416	1474/416	0 / 416	0/416	0 / 416	0 / 0			
		0 / 0	0 / 0	0 / 0	0 / 0	0 / 0	0 / 0			
		0 / 0	0 / 0	0 / 0	0 / 0	0 / 0	0 / 0			
		0 / 589	0 / 589	0 / 589	0 / 589	1220/589	0 / 0			
		4383/5800	2935/5801	2845/5801	684 / 5801	550 / 5801	127 / 1522			
		0 / 0	0 / 0	0 / 0	0 / 0	51 / 0	0 / 0			



HVC	Indicateurs de monitoring	2020	2019	2018	2017	2016	2015	Menaces principales- résumé	Mesures de gestion- résumé
Zone Afrormosia	effectifs d'espèces rares/menacées par UFP en comparaison avec l'inventaire d'aménagement							- destruction des milieux par l'exploitation ou les défrichements ;	- protection de l'Afrormosia, avec ajout de la partie nord en zone de conservation, après approbation par le Ministère en charge des forêts;
	monitoring de l'accroissement et de la régénération: (Afrormosia)								
	► Evaluation 2020 : Les placettes permanentes dans la zone à Afrormosia ont été remesurées en 2020. Les autres placettes seront remesurées en 2021								
Autres essences rares	- étude de cernes;							- mauvaise reconstitution naturelle.	- mesures de gestion de la flore: protection des essences rares (nb. min. par AAC), des arbres semenciers et d'avenir.
	- placettes perm. dans la zone à Afrormosia et d'autres zones								
	Evolution du taux d'accroissement / de régénération par type de forêt (1x/ 3 ans)								
	► Evaluation 2020 :								
	Les placettes permanentes sont remesurées chaque 3 ans. La dernière campagne de mesure a débutée en 2019 et un sentier botanique est en cours d'installation en coopération avec le CIRAD.								
	monitoring de l'EFIR:								
	- nb. total d'arbres identifiés à maintenir autour des marécages, sources, sur pente élevé, ...	2.547	1.017	4.308	746	2.139	937		
	- nb. et taux d'arbres blessé / endommagé	64	39	216	13	167	31		
		3%	4%	5%	2%	8%	3%		
	- taux d'arbres rares ou menacés blessés (hors débardage);	0	0	0	0	0	0		
	- taux d'arbres blessés sur les pistes de débardage contrôlé (nb. contrôlé)	16%	0%	7%	10%	8%	15%		
		3/19	0/10	2/27	4/42	6/44	9/61		
	► Evaluation 2020 :								
	2'547 arbres ont été protégés dans l'AAC, pour des raisons de densité ou d'essences rares, 64 arbres ont été endommagés (3%).								
	Le taux de blessures d'arbres exploitables le long des pistes de débardage était 16% en 2020 et le nombre d'arbres contrôlé était faible (19 tiges). Le nombre de tiges à contrôler sera augmenté en 2021. Le taux de dégat était d'environ 50% avant la mise en place des mesures EFIR. IFO a constaté que les mesures pour protéger des arbres sont plus efficaces pour assurer la reconstitution et la régénération que la pratique de la régénération artificielle à cause d'un taux de mortalité initiale très élevé.								
1.3	► Endémisme								



HVC	Indicateurs de monitoring	2020	2019	2018	2017	2016	2015	Menaces principales- résumé	Mesures de gestion- résumé
1.4	► Refuges								
+	- monitoring de la gestion de la faune							- braconnage des espèces protégées.	- gestion de la faune (--> HVC 1.2)
	Monitoring de l'EFIR:								
				- 3	- 57	- 71	- 21		
baïs & yangas	- nb. de zones protégées:	- 14	- 15	- 6		- 2		- destruction, ensablement des baïs / Éyangas	- protection d'une zone tampon autour des baïs – Éyangas (exploitation / chasse)
	- campements, sources,	- 2 étangs	- 6 étangs	étangs +		étangs			
	- étangs / baïs	+ 25 Baïs	+ 7 Baïs	7 Baïs					
		9 majeurs	1 majeur	1 majeur					
	- nb. et taux de non-respect de la zone tampon	0	0	0	0	0	0		
	► Evaluation 2020 : Aucune zone protégée n'a été touchée par l'exploitation : les sites pour les populations dans l'AAC ont été re contrôlés par les populations en post - exploitation								
HVC 2 :	Grands paysages de forêts avec une valeur (écolog.) significative/ IFL								
++	- monitoring du Plan d'amén. après chaque UFP;							- fragmentation de la forêt et défrichements par l'installation des campements/ champs	- plan d'amén. : délimitation de la SDC
centre & sud	- nb. d'infractions (dépassement des limites), activités illégales	1	0	0	0	0	0	- ouverture de la forêt par des routes ;	- contrôle des activités illégales- dépassement des limites
				0	0	0	0		
	- braconnage et chasse intensive.			Voir 1.2a				- braconnage et chasse intensive.	--> HVC 1.2a
		1	0	0	0	0	0		
	► Evaluation 2020 : le monitoring du respect des limites des séries montre aucun dépassement de limites (pour l'agriculture) n'a été observé pendant l'ouverture et le contrôle de limites. Mais il y a eu une coupe de bois illégale dans l'AAC 2021 contrôlé en 2020.								
	- monitoring de l'EFIR:								
	o taux de prélèvement (essences groupe 1) ;	42%	44%	50%	42%	39%	64%		- EFIR : largeur des routes sont minimales, fermeture des routes après l'exploitation, mesures pour conserver la structure de la forêt, diminution de l'impact du débardage...
	% surface affectée par l'exploitation ;	8,3%	7,3%	8,6%	7,0%	9,2%	8,7%		
	- Surface affectée par tige exploitée (ha)	0,09	0,09	0,10	0,11	0,10	0,10		
	- par les routes & parcs	1,8%	1,9%	2,3%	1,9%	2,2%	1,7%		
	- par trouées d'abattage et débardage	6,5%	5,4%	6,3%	5,1%	6,9%	6,9%		
	Largeur moyenne Route Principale (en m)	25,6	24,7	28,5	26,8	27,5	26,4		
	Route Secondaire (en m)	21,6	20,3	21	20,8	21,8	22,2		
	- nb. et taux (%) de mesures non-conformes	0/0%	0/0%	3/2%	2/1%	3/2%	3/3%		
	► Evaluation 2020: La largeur moyenne des routes reste conforme aux exigences légales et aux exigences du Code de la FAO								
	Pour plus de détails, concernant les résultats annuels de monitoring de l'EFIR, voir le rapport 2020 "IFO_81-v3_Programme de suivi FORET"								
	- monitoring de la gestion de la faune (--> HVC 1.2a)								- gestion de la faune (>HVC 1.2a)



HVC	Indicateurs de monitoring	2020	2019	2018	2017	2016	2015	Menaces principales- résumé	Mesures de gestion- résumé
HVC 3.	Écosystèmes rares ou menacés								
+	- monitoring de la gestion de la faune (--> HVC 1.2a)							- braconnage et chasse intensive ;	- gestion de la faune (--> HVC 1.2a)
série de conservation	o + inventaire de la faune dans la série de conservation							- fragmentation de la forêt et déforestation par l'installation des camps / création des champs;	- préparation d'un plan de gestion spécifique pour les séries de conservation ; - contrôle des activités illégales- des limites
	<p>► Evaluation 2020 : L'inventaire de la biodiversité de la série de Conservation de Djoubou a été effectuée en 2009 et montre que l'abondance de la faune est la même comme dans la zone limitrophe (exploitée). L'inventaire de la faune, effectué entre 2001-2004 par IFO et par WCS en 2007, a été répété en 2014 par WCS (environ chaque 5 ans) sur l'ensemble de l'UFA : il n'y a pas de changement significatif dans l'abondance de la population des grands mammifères (rares ou protégés: gorille, chimpanzée, éléphants, etc.). Début 2021, un dispositif de 'camera pièges' va être installé par un doctorant des Pays-Bas, afin d'évaluer l'abondance de la faune.</p>								
	- nb. d'infractions (activités illégales / dépassement des limites par des tiers)	1	0	0	0	0	0		
	<p>► Evaluation 2020 : Il n'y a pas de défrichements significatifs qui ont été constatés. Il y'a eu une infraction, notamment l'abattage de quelques arbres sans autorisation, en dehors de la SDC, dans la série de production. Le constat a été transmis à la Direction Départementale de l'Economie Forestière.</p>								
	Séries de la Sangha et des îlots de forêt de Djoubou – Ebangui								
	- inventaire de la biodiversité (Cf. 2009; et inventaire 2007, 2014 ci-dessus)							- changement naturel de la composition (diminution de certaines essences, invasion par les Marantacées...)	
	- placettes/ transects permanents:								
	Série de conservation de la Lengué :								
	- flore (nb. d'espèce / ha; nb. d'espèces total en comparaison avec l'inv. d'aménagement)								
	- faune : évolution de l'abondance en comparaison avec l'inv. d'aménagement et contrôle du braconnage								
	- monitoring de la filière pêche, par exemple la quantité de camps de pêcheurs et temps de capture (qualitative)	Mission éco-gardes sur la riv. Liouesso						Etudes WCS, 2 mois sur la riv. Kandeko	
	<p>► Evaluation 2020 : Les séries de conservation sont bien protégées par leur emplacement loins des axes routières et des villages. Ainsi, aussi en 2020, le risque de destruction / déforestation ou d'autres menaces est faible, à l'exception de la chasse et du braconnage qui est contrôlé par les éco-gardes. Des missions sont faites dans toute l'UFA afin de minimiser le braconnage.</p>								
HVC 4 :	Services pour la nature, l'écosystème								
4.1	protection hydrique								
++	Monitoring du Plan d'amén. après chaque UFP							Evaluation / Rapport gestion UFP 3	- destruction / non-respect de la zone sensible; plan d'aménag.: série de protection ;



HVC	Indicateurs de monitoring	2020	2019	2018	2017	2016	2015	Menaces principales- résumé	Mesures de gestion- résumé
série de protection	Nb. de zones protégées et Nb. / taux de non-respect des zones (intrusion par l'exploitation) ► Evaluation 2020 : Toutes les zones protégées ont été respectées. Monitoring de l'EFIR :								EFIR :
	- nb. de digues construites / nb. de digues non-conformes (endroits endommagés: ensablement, inondation en amont)	2/0	3/0	3/0	7/0	14/0	3/0	- lors de construction de digues, risque d'ensablement, de perturbation du régime hydrique (inondation en amont);	- préparation d'une EIE avant la construction d'une digue ; - non exploitation dans la série de protection et les zones tampons;
	- nb. / taux d'EIE préparées	2/2	3/3	3/3	0	0	0		
	- taux d'ensablement des rivières ;	0/2	0/3	0/3					
	- taux de mortalité / surface affectée en amont des digues;	0	0	0	0	0	0		
	- nb. de fuites accidentelles dans ces zones	0	0	0	0	0	0	- pollution de l'eau par des hydrocarbures en cas de fuites	- mesures d'urgence et de gestion des produits chimiques
4.2	protection contre l'érosion								
+ Locale-ment	monitoring de l'EFIR: - taux d'érosion / nb. d'endroits avec érosion ► Evaluation 2020 : Les endroits où l'érosion a été constatée sont inclus dans le programme permanent de réhabilitation des routes.					N.C.	N.C.	- érosion (sur les routes, dans les zones en exploitation)	- EFIR : règles pour la construction des routes sur pente
4.3	protection contre les incendies : risque très bas dans l'UFA Ngombé	200				36 000			
	► Evaluation 2020 : des incendies mineurs ont été repérés en avril 2020, mais aucun incendie de grande ampleur n'a eu lieu dans l'UFA Ngombé.								
HVC 5 / HVC 6	Subsistance des communautés Valeur culturelle des communautés								
++	- monitoring de la gestion de la faune (à HVC 1.2a) ;							- exploitation non durable des ressources, en particulier la faune	- gestion de la faune (à HVC 1.2), en particulier : o zonage de chasse villageoise et semi-nomade, o lutte anti-braconnage ; o implication des communautés dans la gestion durable de la faune
Lengué	- subsistance des communautés (en Tonne) :	22,6	29,7	40,5	43	62,4	48,6		
	- Nb. de Micro projets communautaires :	16*	16	18	17	19	6		
Sites particuliers	nb. de réunions d'information, de consultation, d'implication des communautés ; (nb. de personnes sensibilisées)	276 (7 119)	155 (5 568)	172 (5 410)	140 (3 838)	324 (8 982)	197 (5 003)		
	- monitoring de la cartographie sociale: nb. de sites endommagés;	0	1	0	0	0	0	manque d'identification et destruction potentielle des sites particuliers par l'exploitation;	- cartographie sociale avant exploit;
	- monitoring des litiges / conflits: nombre	9	3	7	4	9	6		
	taux de litiges non résolus ou sans réponse	0	0	0	0	0	0		
	► Evaluation 2020 : Tous les litiges ont été résolus, aucun site n'a été endommagé en 2020. Des projets dans le cadre des accords pour le CLIP (Consentement Libre et Informé au Préalable) des activités d'exploitation, sont en cours d'exécution.								